

pouvait tirer de l'original hébreu qui existait alors ? Ce même texte n'en conservait pas moins toute son autorité dans l'Eglise du Seigneur, comme il la con-

serva dans les siècles suivants, et l'a encore tout entière de nos jours.

Évitons les écarts de plus d'un écrivain sur cette

composition de cet écrit au temps de Ptolémée Philadelphe.

Louis Vivès, savant Espagnol, mort vers l'an 1540, est le premier écrivain, autant que je sache, qui ait fait naître des doutes sur l'auteur du livre qui passe sous le nom d'Aristée. *Commentar. ad S. Augustini de Civit. Dei librum XVIII, cap. 42. Operum ejusdem selecta, edit. Paris. 1544, fol. verso 171.* Il paraît que jusqu'au siècle que fleurissait cet auteur, il y avait une espèce de prescription pour l'origine de la version des LXX : on lui en avait accordé assez généralement une toute divine. La critique ne tarda pas à remonter aux sources d'où l'on tenait cette opinion : elle discuta, elle apprécia les autorités, et ne voulut enfin reconnaître dans le récit de ceux qui s'étaient attachés à Aristée qu'une pure fable, une fiction souvent incompatible avec les véritables histoires connues. La plupart des savants ont rejeté en conséquence la lettre d'Aristée, comme une pièce absolument supposée et inventée par quelque Juif d'Alexandrie, dans la seule vue d'accréditer une version que de simples particuliers avaient entreprise pour leur propre usage, longtemps avant la venue de Jésus-Christ.

Parmi ceux des critiques qui ont envisagé la même lettre comme suspecte de fausseté, je mets les Salmeron, les Scaliger, les Gappel, les de Valois, les Hottinger, les Simon, les Van Dale, les Prideaux, les du Pin, les Fabricius, les dom Calmet, les Garzow, les P. Alexandre, et, tout récemment, le savant M. l'abbé Dinouart, etc.

Ce n'est point mon objet de rappeler dans cette note ce que d'humbles gens, tels que l'Esser, les Walton, entre autres, et les Vossius, ont écrit en faveur de la narration de l'écrivain égyptien, dont l'ouvrage servit probablement de canevas aux récits de Philon, de Joseph, de S. Irénée, de Clément d'Alexandrie, de S. Justin, de S. Epiphane, de Tertullien, d'Éusebe, de S. Jean Chrysostôme, de S. Augustin, de S. Jérôme même, enfin de Théodoret et de plusieurs écrivains ecclésiastiques.

Je ne dirais aussi rien qu'on ne sût déjà, si je venais à donner une analyse, même très-succincte, de ces différentes réfutations qu'on a laies de la lettre d'Aristée. On connaît suffisamment le savant écrit que Hody publia d'abord sur cette matière en 1683, et qu'il refondit ensuite dans ses quatre livres que j'ai assignés ci-dessus, touchant les textes originaux, les versions grecques et la Vulgate. Jamais on ne vit plus d'érudition ni plus de force de raisonnement qu'on en trouve dans ce dernier ouvrage contre l'histoire des LXX interprètes, attribuée à Aristée.

De cette surabondance de preuves que nous avons en main contre l'histoire des LXX, quoique je ne pende l'espace de plus de quinze siècles, conclusions que la même version ne fut rien moins qu'un ouvrage inspiré du Saint-Esprit ? S. Jérôme a dit depuis longtemps que ces interprètes firent les fonctions de simples traducteurs, et qu'ils ne furent point prophètes. « Nescio quis primus auctor Septuaginta cellulas extruxerit, quibus divisi eadem scripturarum, cum Aristes ejusdem (Ptolomæ) interpretatus, et, multo post tempore, Josephus nihil tale retulerit; sed in una basilica congregatis, consulis scribant, non prophetas. Aliud enim est vatum, aliud esse interpretum; ibi spiritus futurus presidi; hic auditio et verborum copia, eaque intelligit transfert. Nisi forte putandus est Tullius oecumoniem Xenophilum, et Platonis Protagoram, et Demosthenis pro Ctesiphonte orationem, afflatus rhetorico spiritu transtulisse. Aut aliter de istis libris per septuaginta interpretes, aliter per apostolos Spiritus sanctus testimonia

tenoit : ut quod illi tacerint, hi scriptum esse mentiri sunt. » Hieronymus. *Prefat. in Pentateuch, et in Apologia advers. Rufin.*, lib. I, *Oper.* tom. I, sub init., et tom. IV, col. 425.

La version des LXX est un monument précieux qui peut nous servir beaucoup, pourvu que nous en fassions un usage convenable. Elle est sans doute d'une très-grande autorité : S. Jérôme la reconnut lui-même dans tous ses ouvrages (loc. cit. in *Apolog.*, col. 435, seq. et alibi passim). Mais cet illustre docteur, l'un des plus capables de juger sainement de cette matière, ne veut point qu'on porte cette autorité au delà de ses justes bornes. Il condamne l'abus qu'on pourrait faire de la même version en l'égalant aux sources hébraïques. C'est qu'il a senti qu'il donnait trop aux LXX ce ne pouvait être qu'aux dépens des textes originaux. Tout cela ne diminuait rien en lui du respect qu'il avait pour leur traduction, puisqu'on le voit plus d'une fois en faire l'apologie. Idem in caput XXX Isaïe, *Oper.* tom. III, 260, et alibi passim.

Il est bien difficile qu'un interprète, quelque fidèle qu'on le suppose, ne se donne quelquefois plus d'une liberté. Les LXX nous offrent cet exemple qu'ils ne se sont pas toujours assujettis à suivre la lettre, en traduisant les termes hébreux à la rigueur. De plus nous voyons qu'ils ont souvent interprété le même mot en différents sens. Il est vrai que cela peut venir de la confusion qui a été faite anciennement de leur version avec celles de Théodotion et de Symmaque ; peut-être aussi de ce qu'une variété de locutions que l'on avait mises à la marge ou dans le texte entre deux crochets, y est demeurée avec la leçon qui y était. C'est une chose certaine que leur traduction s'éloigna du texte hébreu dans une infinité d'endroits. Plusieurs de ces diversités sont même d'une telle nature, qu'il n'est pas possible de croire qu'elles n'aient d'autres causes que l'invadence ou l'infidélité des copistes. Je pourrais en porter ici plus d'un exemple. Sans m'attacher à ce qui tient à la chronologie des premiers âges, matière si délicate par nos critiques, et que je serais peut-être obligé de toucher dans mon quatrième mémoire ; l'on n'a qu'à consulter d'abord leur traduction du premier verset du commencement de la Genèse. Faute de bien sentir la véritable signification du mot אלה qui Moïse n'y emploie point sans dessein, est interprétée ou fait presque disparaître une vérité capitale, la base de toute religion. *In principio fecit Deus caelum et terram.*

Quelle faiblesse dans cette manière de traduire ! Y reconnaît-on le Dieu créateur qui tire tout du néant ? L'on y voit tout au plus le Maître de l'univers, un Dieu formateur qui façonne la matière, mais non un Dieu qui donne réellement l'être à toutes choses. Qu'il s'en fait bien qu'une telle version exclut toute idée d'une matière préexistante, ainsi que l'observait le savant Procope de Gaza, écrivain du VI^e siècle. « Nam quod septuaginta interpretes invidiam : Fecit, certe occasionem quibusdam magni erroris obtulit. Facere etenim de his predicant qui ex quadam materia producant. ... Hinc quidam in hunc errorem provalui sunt, ut vociferarentur, Mosem ab Ægyptiis edoctum credidisse ex præjacta materia hoc universum conditum, eaque sententiam statim in sui operis initio nihil inculcare, cum utantur verbo : Fecit. Horum impudenciam cum ignorarent septuaginta interpretes, presentem locum per verbum : Fecit, exposuere ; cum satius fuisset aliter expositionem esse, et per verbum, quod hebraice per omnia responderet, sicut Mosem egisse constat. » Procopius Gazæus, *Commentarii in Octateuchum, Conrado Clansero Tigurino interprete*, edit. Tigurin. 1555, pag. 7, seq.

importante matière. Notre texte original doit jouir des prérogatives qui lui sont dues par mille titres.

Quelle force en effet, quelle énergie dans l'expression du législateur des Hébreux ! Moïse, éclairé de l'Esprit divin, prévient par un seul mot les égarements de l'impie, en annonçant à l'univers un Dieu créateur de tout ce qui existe. *In principio creavit Deus caelum et terram.*

M. Simon a très-bien dit (*Histoire critique du Vieux Testament*, liv. II, chap. 5, pag. 215) que la traduction des LXX semble insinuer que le monde n'ait point été créé de rien. Ce critique eut dû s'en tenir là, ou du moins préconstruire ses lecteurs contre le sens que les LXX ont donné à ce mot de la Genèse. On ne peut, dit-il, accuser les Septante d'avoir mal traduit le mot hébreu *bara* ; et si on lui donne maintenant une autre signification, cela vient plutôt de la créance commune que le monde a été créé, que de la propriété du mot hébreu. Je ne disputerai point à M. Simon que ce terme a une signification plus étendue que celle de création proprement dite. Il en est de ce mot hébreu comme de quantité d'autres. Qu'importe ? L'interprétation des LXX n'en est pas moins manquée, parce qu'ils ne pouvaient ignorer le sens primitif du même terme. M. Simon ne cherche qu'à nous jeter dans l'illusion, lorsqu'il dit encore que les plus savants rabbins conviennent de l'explication de ce mot avec les Septante, comme on peut le voir, s'ajoute-t-il, dans les commentaires d'Aben-Esra sur ce passage. A cette manière de s'exprimer, ne dirait-on pas que le docteur juif allègue une foule de commentateurs de sa nation, qui ont entendu dans le même sens ce texte de Moïse ? C'est précisément le contraire. Aben-Esra cite, à la vérité, quelques endroits de l'Écriture où il lui paraît que le mot אלה peut s'entendre différemment. *Genes. I, 21, 27 ; Isaï. XLV, 7.* Il avertit encore que le même terme peut être pris dans d'autres sens (*I Reg. II, 29 ; III, 38 ; XII, 17*), surtout lorsqu'il est dans la conjugaison d'Éphraïm, et qu'il est avec *ra* au lieu d'un *n*. Dans ce dernier cas le mot vient d'une racine différente. Mais Aben-Esra avait observé d'abord que la plupart des commentateurs sentent que le terme de אלה signifie tirer un être du néant. Comme (*Nom. XVI, 50*) ; *ai Dieu a créé ce qui existe, il sera assez puissant pour créer de nouveau.* וְהוּא הַמְּבַרְאֵם אֶת כָּל הַיְבִרִים מִן הַיָּם וְהוּא הַמְּבַרְאֵם אֶת כָּל הַיְבִרִים מִן הַיָּם וְהוּא הַמְּבַרְאֵם אֶת כָּל הַיְבִרִים מִן הַיָּם

Voilà tout ce que dit Aben-Esra sur ce passage. Quoiqu'on lui ait absolument disputé que tous les autres qu'il cite de la Genèse et d'Isaïe soient susceptibles du sens qu'il a en vue, il ne dit point que ce qui l'on donne ordinairement au mot *bara* du premier verset en question doive s'entendre d'une autre manière que l'on a expliqué le commun des interprètes. Aben-Esra ne fait ici qu'indiquer d'autres passages où il lui semble que l'on pourrait attacher à ce même terme une signification plus étendue. Du reste je doute fort qu'on trouve des commentateurs juifs qui aient donné un tout autre sens à ce mot qui est employé au commencement de la Genèse. Une chose qu'on ne peut contester, c'est que dans les plus anciennes professions de foi qu'ont les Juifs, l'on voit la croyance d'un Dieu créateur si bien établie, qu'ils y traitent d'impie quiconque aurait la témérité de le nier. R. Lipman, entre autres a fait dans son *Netiv* edit. Alfort. 1644, pag. 2, seqq., un article express pour prouver cette vérité fondamentale ; et il l'a prouvée principalement par le passage en question. Je ne cite qu'à regret cet ouvrage de 16. éures, pour montrer que si quelques Juifs particuliers se sont écartés de cette croyance commune à toute la nation, ou les a regardés comme des saducéens et des hérétiques. M. Simon a donc tort de dire que les plus savants rabbins ont pensé différemment sur le sens

Mais que la vérité hébraïque, toute supérieure qu'elle est à la version des LXX, ne nous fasse point jeter

primitif du mot אלה : s'il en a trouvé, ils ont été dédaignés par toute la nation. Qu'on me permette de le dire : la critique de notre écrivain a un défaut essentiel ; c'est qu'elle ne cherche qu'à rendre tout problématique. En accordant enfin à M. Simon que Aben-Esra eût entendu ce terme de la manière qu'il le prétend, ce serait mal justifier la version des Septante, d'autant plus qu'elle fut faite dans un siècle où le dogme de la création proprement dite n'était point un dogme nouveau parmi les Juifs. C'était une de ces vérités primordiales, qui de tous temps distinguèrent la religion juïdique des superstitions païennes. J'espère, s'il plait à Dieu, le montrer dans un ouvrage particulier.

Je m'alléguerai plus qu'un seul exemple des écrits qu'on trouve dans la même version, uniquement pour faire comprendre que notre texte hébreu lui est infiniment supérieur, toute digne qu'elle est de notre vénération.

Nous avons dans le chapitre VIII, vers. 22, des Proverbes, un excellent passage qui est de la dernière importance pour établir une vérité de la foi catholique sur le mystère de la sainte Trinité. *Dominus possedit me in initio viarum suarum, antequam quaquam faceret a principio* ; comme le traduit la Vulgate. Rien de plus formel que ce texte en faveur du dogme de la coéternité et de la consubstantialité du Verbe.

Je sais qu'il y a dans les autres livres de l'Ancien et Nouveau Testament cent passages où cette vérité catholique est établie de la manière la plus précise. Si nous n'avions cependant que ce seul endroit des Proverbes de la version des Septante touchant le dogme de la génération éternelle du Fils de Dieu dans le sein de son Père, nous manquerions d'une autorité essentielle contre les ariens ; car la manière de traduire de ces interprètes émerge toute la force du témoignage de l'Esprit saint. *Dominus creavit me initium viarum suarum in opera sua : ante seculum fundavit me, antequam terram faceret.*

S. Epiphane nous avertit qu'Arius abusait de ce passage, et que ce hérésiarque ainsi que ses disciples prétendaient prouver de là que Jésus-Christ n'eût été qu'une pure créature, quoique plus excellent que toutes les autres. Il n'ait par conséquent qu'il fut coéternel et consubstantiel au Père. De cette erreur Arius et ses sectaires se jetaient dans d'autres opinions non moins impies qu'injurieuses au Fils de Dieu et au Saint-Esprit, selon le témoignage du même écrivain (*Advers. haeres. lib. II, tom. II, haeresis 69, operum edit. supra cit. par. 1622, vol. I, pag. 756*). Parmi les réponses lumineuses que ce savant Père donne ici contre les ariens (*ibid.*, pag. ead. et seqq.), il n'en néglige point une qui est d'un très-grand poids, et qu'il puise dans les sources hébraïques (*ibid.*, § 29, seqq., pag. 749, seq.). En recourant à l'original même, j'ai nous enseigné que le Verbe repésenté ici sous le symbole de la sagesse incarnée, a été engendré éternellement par le Père, S. Epiphane repousse les ariens par la même autorité dont ils faisaient un abus si visible. L'on ne pouvait mieux montrer toute la faiblesse des armes de l'erreur. Aussi St. Jérôme disait-il à l'occasion de cet endroit de la version des Septante que *millum debet verbum creationis movere, cum in hebraeo non sit creatio, quod dicitur bara, sed possessio. Ita enim scriptum est: Adonai broschit d'elcho : quod in lingua nostra exprimitur : Dominus possedit me initio viarum suarum. Inter possessionem autem et creationem multa differentia est. Possessio significat quod semper Filius in Patre, et Pater in Filio fuerit, creatio autem, ejus qui prius non erat, conditionis eorum ; Hieronym. epistol. ad Cyrium presbyter, oper. tom. II, col. 697.*

dans des extrêmes. De là à l'erreur il n'y aurait qu'un pas à faire. La version que nous avons encore de nos

De ces deux seuls textes, ainsi rendus par les LXX, et d'une foule d'autres, dont il me serait aisé de faire une bonne liste, concluez que leur version n'est point exemple de vices notables. Les Camp, les Buxtorf, les Simon, les Hottinger, les Grabe, les Carpzovius, les dont Galignet, les Benzel et plusieurs autres l'ont déjà remarqué après S. Jérôme. *Nonquam est nunc re voluerat quanta Septuaginta de suo addiderint, quanta dimiserint, qui in exemplariis Ecclesie Obelis, asterisque distincta sunt, Hieronym. epistol. 54, ad Neptianum, Oper. tom. IV, part. II, col. 255; Confer ejusdem Commentar. in cap. II. VIII. X, XVI, XXV, XLIX Isaiæ; in cap. XVII, XXVII Jeremie; in cap. XI, XLVII Ezechielis, etc., Oper. tom. III, col. 50, 86, 91, seq., 169, 214, seq., 565, 607, seq., 690, 985, 1062, etc. Confer Jo. Lightfoot, *Lexicon de rebus ad LXX versionem spectantibus, cap. 4, inter ejusdem opera posthuma*, Francoeræ 1699, pag. 41, seqq.*

Une observation que je ne crois pas déplacée ici, c'est que si la version des LXX a des défauts de cette nature, ne serait-ce point heurter de front toutes les règles de la saine critique de tant l'élever au-dessus de l'original hébreu, d'un texte primitif qui est si propre à la redresser dans une foule d'endroits ? Disons cependant que ces défauts, quelque multipliés qu'on les suppose, n'empêchent point que la version des LXX n'ait comme servit de rempart à son original, puisqu'elle l'a mis à couvert de toutes les corruptions essentielles qu'on aurait pu y faire.

Revenons à Aristée : l'histoire fabriquée sous son nom est le seul monument qui ait pu donner naissance à l'opinion des anciens, que la version des LXX avait été inspirée du Saint-Esprit; je considère ce point de critique comme démenti; mais l'Esprit saint ne peut être contraire à lui-même, ni tenir, dans l'original hébreu, un langage tout différent de celui qu'on tenait dans l'original grec. Le peu de passages que j'ai produits de cette version, quant à d'autres qu'elle a omis, tous ceux qu'elle a ajoutés et transposés, ceux enfin qu'elle a paraphrasés à sa façon, tout cela me paraît fournir une preuve complète que cette version n'a pas suivi son original avec une scrupuleuse fidélité, et ne permet pas trop de dire qu'elle soit partie d'auteurs inspirés de l'esprit de Dieu. Un dogme de cette importance, tel qu'est celui de l'inspiration d'une simple traduction, toute respectable qu'elle est, exigeait d'ailleurs qu'il fut appuyé sur une pièce bien authentique. Or, puisque la lettre du faux Aristée n'est d'aucune autorité dans l'Eglise, qu'en devons-nous conclure, sinon que tout ce que les anciens nous ont rapporté touchant la manière dont les LXX traduisirent leur texte hébreu par ordre de Ptolémée Philadelphe n'est fondé que sur un fait très-doux, pour ne pas dire quelque chose de plus ? Leur témoignage, qui n'a eu d'autre garant qu'un principe si peu stable, n'a donc point assez de poids pour nous faire embrasser leur opinion. Presque toute l'antiquité juive et chrétienne a cru que ces interprètes, retirés dans l'île de Pharos, avaient été renfermés dans de différentes cellules, et que sans s'être parlé ni communiqué leur traduction, ils s'étaient tellement rencontrés entre eux, qu'il ne leur était pas échappé un seul mot de différence dans leur manière de traduire. En adoptant un sentiment contraire, nous n'en devons pas moins respecter une version qui le mérite par plus d'un titre, et qui peut même être d'un grand usage pour l'original hébreu.

Il s'offrirait encore plus d'un point de critique à traiter sur le même sujet; mais attachons-nous seulement à éclaircir ce qu'il y a de plus essentiel relativement à notre matière. Je ne discuterai donc pas quel fut le nombre des interprètes, qui est très-incertain; l'usage a prévalu qu'on les mit au nombre de LXX, parce que c'est ainsi qu'on appelle communément cette ancienne version grecque de nos livres

jours sous le nom de Septante, n'a été ni altérée ni corrompue par les Juifs en haine du christianisme. Il sacrés, pour la distinguer des autres versions plus récentes. Les Juifs ont varié sur le nombre des interprètes: tantôt à l'exemple d'Aristée, de Joseph et de plusieurs écrivains ecclésiastiques, ils en comptent soixante et douze; tantôt ils ne les mettent qu'au nombre de cinq. Ils ajoutent même que le jour qu'on fit cette version fut regardé comme aussi fatal que celui de la fabrication du veau d'Or. *Opus quicquid veterum qui scriperunt Ptolemao regi Legem v. v. etc. Et fuit dies ille gravis Israeli, sicut dies quo conflatus est vitulus (Tractatus de Scribis, cap. 1, sect. 7).*

Les Juifs disent encore que la terre fut couverte de ténèbres pendant trois jours (R. Gedalia, ששלש ימים וקבלה pag. 24, fol. recto), et qu'en mémoire de cette version l'on établit un jeûne le huitième de tebeth (décembre) comme si c'étoit été un événement calamiteux pour Israël. Je parles traditions inérites à peine que nous nous y arrêtons, quoiqu'il y ait des auteurs qui ont cru y trouver un certain fond de vérité (Voyez Joan. Gottlob. Carpovius, *Critica Sacra*, part. II, cap. 2, § 7, pag. 524, seqq.; Joua. Franc. Budens, *Hist. Vet. Test.*, loc. cit., pag. 1059, seq.). Quelques écrivains juifs ont cependant remarqué, d'après l'un et l'autre Talmud de Babylone et de Jérusalem (Massechet, ששלש cap. 1), treize endroits où la version des LXX paraît peu conforme à l'original hébreu. Mais il faut avouer que leurs observations critiques sur ces mêmes endroits du Pentateuque (*Genes 1, 1, 26; II, 2; V, 2; XI, 7; XVIII, 12; XLIX, 6; Exod. IV, 20; XII, 40; XXIV, 11; Levit. XI, 6; Anon. XVI, 45; Deuteron. IV, 19*) ne sont pas toujours bien fondées: le savant P. Bartoloci, entre autres, l'a montré dans sa grande Bibliothèque rabbinique (tom. I, pag. 458-460). Ce n'est pas que les Juifs aient reconnu bien d'autres passages dans lesquels ces interprètes s'écartent du texte hébreu; ils se sont déjà aperçus de ces vices. R. Azarias, qui nous a écrit l'histoire de la même version d'après Aristée, ne craint pas pour en donner une meilleure raison qu'en disant que les LXX ont fait uniquement leur traduction sur une paraphrase chaldaique. Voici la principale preuve qu'il en apporte :

« Jam vero profertur tibi preterea ex libris authenticis christianorum argumentum clarum (Septuaginta) Seniores non transtulisse (lege: ex exemplari quo edidit Edras lingua sancta, sel ex aramaico (vel chaldaico quo) tunc vulgo utetur populus terre (Israelis). (Ratio) autem sic se habet. Numquid apostoli eorum atque evangelistae qui erant Judaei, et in terra Israelis, dum citant aliquam versum (Scripturam), sine dubio illum referunt lingua ipsa vernacula que quidem erat syro chaldaica, non autem graeca que conscripserunt Septuaginta populi graeci causa? Quinimo si queras versus qui exstant in ipsis (evangelistis) diversi alii (hebraico textu) sacrae Scripturae, deprehendes ipsamet eorum discrepantes lectiones eodem modo se habere in versione graeca. Quod quidem tibi indicat Septuaginta (inter) rebus transtulisse ex ipsa editione aramaica. Dicunt illi: Masculum et feminam fecit eos. Et erunt duo in carne una; *Matth. X, 6, 8.* Omnes animae, etc. Septuaginta quinque. *Act. VII, 4;* alia his similia omnino eadem invenies etiam in versione Septuaginta. Quapropter cum apud utrosque has auctores esset oculi nostri videntur varias lectiones; constat profecto LXX non transtulisse nisi exemplari chaldaico syriaco tunc vulgato inter Judaeos, sicut scripsimus. » R. Azarias de Rubels, ששלש ימים, part. II, cap. 9, edit. mantuae 1574, clart. 52, fol. verso. Cet écrivain juif, qui avait beaucoup de nos ouvrages, comme on le voit en différents endroits de son livre, insiste ailleurs sur ces sortes de preuves. Il prétend

en est de cette accusation formée contre les Juifs, comme des changements notables qu'on leur a repro-

même que l'exemple de la Paraphrase chaldaique, sur laquelle les LXX firent leur version, était rempli de fautes et que c'était une misérable copie à l'usage du bas peuple. Il conjecture encore (cap. 8, fol. 49, recto) que si cette version qu'on avait tant estimée parmi les nations se trouvait très-corrompue, il est probable que cela venait uniquement de la jalousie que les Grecs d'Alexandrie avaient eue anciennement contre la nation juive, et de leur haine pour elle. « Verisimile vult esse quod propter odium et invidiam (qua flagrantibus), non cessarint, nec quereverint donec lassasset et corripisset versionem illam que obtinuerat sibi famam inter gentes de perfecta sua pulchritudine. »

Le docte Hottinger (*Thesaur. Philolog.*, loc. cit., pag. 501) a dit fort mal à propos qu'Azarias de Rubels avait en vue dans ce passage les Juifs eux-mêmes d'Alexandrie; comme si cet écrivain les eût crus capables d'avoir altéré le texte des LXX. Le savant Carpovius a commis la même inadvertance dans sa Critique sacrée (part. II, cap. 2, § 4, pag. 505). Mais il ne faut que lire ce qui précède le passage que je viens de citer d'Azarias pour s'assurer du contraire. Azarias nous dit que le vrai caractère des Grecs d'Alexandrie était d'inventer des fables et de mentir. « Graeci alexandrinii natura auctores fabularum et mendaciorum. » Il ajoute qu'ils avaient toujours conservé dans leur cœur une haine implacable pour les Juifs. Azarias nous renvoie ensuite aux témoignages de Philon et de Josèphe, qui en effet disent souvent la même chose des Grecs d'Alexandrie. « Egredere et vide que scripsit Philo Alexandrinus in sermonibus suis postremis, (que) etiam Josèphus in duobus libris suis contra Apionem Alexandrinum. Apionem non fuit odium gentis contra gentem a seculo, sicut illud quo (prosecuti sunt) alexandrinii filios populi nostri: et assiduum dederunt operam ut facerent libris contumelias totis omnino viribus. Igitur vult verisimile esse, quod, etc. Item, loc. cit.

Disons cependant que les conjectures de cet écrivain juif sont absolument dénuées de vraisemblance. Quand même les Grecs qui habitaient dans Alexandrie et dans les autres villes d'Égypte auraient voulu falsifier cette version, n'auraient-ils pas été obligés de faire sur tous les exemplaires qui étaient à l'usage de tant de synagogues ? Les Juifs furent toujours haïs des païens à cause de leur religion. On les vit persécutés, souvent exposés à leurs insultes. Ils n'en ont pas moins conservé leurs livres sacrés. Il faut donc chercher une autre cause de la diversité de lectures qu'on trouve entre les LXX et le texte hébreu. Ce qu'Azarias vient de dire touchant l'exemple chaldaique suppose encore deux choses qui exigeraient de tout autres preuves que celles qu'il nous donne. D'abord il fait remonter tout haut l'usage des paraphrases chaldaiques, qui ne devaient point le temps des premiers Machabées. En second lieu, il est faux que les évangélistes citent toujours les passages de l'Ancien Testament selon la version des LXX, comme je le ferai remarquer plus bas, et celui de la Genèse, 1, 27, se trouve de même dans l'hébreu. D'ailleurs, cette version se rapproche plus de l'original que des paraphrases chaldaiques. Ce qu'il dit enfin de l'exemplaire sur lequel il prétend que cette version du livre de la loi a été faite est une chimère rabbinique.

D'autres écrivains juifs ont dit également, que cette version avait été faite sur le chaldéen (R. Gedalia, ששלש ימים, fol. 24, recto). On a soutenu aussi que Philon avait avancé le même sentiment (*De Vita Mosis*, lib. II, Oper. edit. Francofurti, 1691, pag. 638). Il me semble toutefois qu'on ne doit pas

élire d'avoir fait dans notre texte hébreu. J'ai mouvé au commencement de ce mémoire combien les Juifs

prendre à la rigueur les paroles de cet ancien écrivain juif. Il est probable que lorsqu'il assure que Ptolémée fit traduire la loi du chaldéen en langue grecque, il n'a entendu que la langue hébraïque dont se servaient ses ancêtres. La raison en est qu'en parlant des lois de Moïse, il dit qu'elles furent d'abord écrites en langue chaldéenne: *Leges antiquas scriptas fere lingua chaldaica* (ibid., pag. 657). Or, quelque peu versé que Philon ait été dans l'hébreu, est-il vraisemblable qu'il ait ignoré en quelle langue le Pentateuque, ainsi que le reste des livres sacrés, avait été écrit originairement ? L'histoire de ses ancêtres lui était trop connue pour le croire capable d'une telle ignorance. Il est certain d'ailleurs qu'on lisait de son temps dans toutes les synagogues d'Égypte, et surtout à Alexandrie, le texte hébreu du Pentateuque et des autres livres prophétiques.

Il y aurait bien plus de probabilité à dire que les LXX interprètes firent usage du texte samaritain pour traduire les cinq livres de la loi. C'est ainsi l'hypothèse qu'a suivie Guillaume Postel (*Tabulae linguarum*, tabul. 2). Jean Seiden ne paraît pas trop s'éloigner de ce sentiment (Mare Clausum, seu de Dominio maris, lib. 1, cap. 6, edit. Londini, 1656, pag. 37). Il se trouve en effet beaucoup de conformité entre le samaritain et le Pentateuque des LXX (Voyez Ludov. de Dieu, *Commentar.*, in cap. XIX Math., 5, Joan. Henric. Hottinger, loc. cit., h. i, cap. 5, quest. 4, sect. 5, pag. 294, seqq.). Vous trouverez dans ce dernier ouvrage une foule d'exemples favorables à cette hypothèse. Elle n'est pas cependant appuyée de preuves suffisantes; aussi les meilleurs critiques l'ont-ils rejetée. Hottinger ne paraît la proposer que comme une simple opinion: il l'avait même désapprouvée dans ses *Exercitationes Anti-Morinæ: de Pentateuco samaritano, ejusque Identica Axioma*, etc., § 42, seq., pag. 53, seq. Il est vrai que, pour donner quelque air de vraisemblance à ce sentiment, on a prétendu que les Juifs d'Alexandrie avaient retouché cette version sur le texte des Samaritains. Cela est d'autant plus probable, disent certains critiques, que depuis que l'on vit bâtir un temple en Égypte par Onias, sur le modèle du temple de Jérusalem, il régna toujours la plus grande intelligence entre les Juifs de la Palestine et ceux d'Alexandrie. Cette haine des Juifs égyptiens, dit Carpovius (*Crit. sacr.*, loc. cit.), éclata à tel point, qu'ils aimèrent mieux se rapprocher du parti des Samaritains que de s'unir à ceux de la Judée. Mais cela n'est point fondé, comme je le montrerai bientôt. Il ne serait donc pas impossible, ajoute-t-on, qu'ils enissent pour plutôt au Pentateuque de ces schismatiques pour reformer leur version qu'on voit dans les exemplaires du texte hébreu, dont on se sert communément dans la Palestine. Ce n'est point sans doute, dit encore Hottinger (*loc. cit.*, pag. 505), ni une fiction: ce sont les grandes diversités de lectures qu'on trouve entre les deux textes grec et hébreu ne permettent guère de penser autrement. Une chose que je ne puis trop comprendre est que ces deux auteurs citent en preuve de cette assertion des Juifs d'Alexandrie pour ceux de la Judée, le livre XVIII, chapitre 10 des Antiquités judaïques de Josephé. Mais dans ce chapitre, qui est le huitième du même livre dans la belle édition d'Harlecamp, il est uniquement parlé des grandes contestations qui arrivèrent à Alexandrie entre les Juifs et les Grecs de cette ville: ce qui occasionna la députation que les uns et les autres firent à César, de laquelle Apion et Philon furent les chefs. J'ai lu avec toute l'attention ces deux livres de Josephé contre Apion, et la relation que Philon a donnée de son ambassade à l'empereur César; je n'y trouve absolument rien de ce que Hottinger et Carpovius (locis cit.)

ont été éloignés de corrompre malicieusement leurs propres Écritures. Disons aussi qu'ils ont été inca-

pables d'altérer le texte des LXX. Les motifs qui empêchent d'altérer le texte des LXX. Les motifs qui empêchent d'altérer le texte des LXX. Les motifs qui empêchent d'altérer le texte des LXX. Les motifs qui empêchent d'altérer le texte des LXX.

pour le temple de Jérusalem; ce qui bien loin d'être rapprocher du parti des Samaritains, cette querelle fut des fois de tout temps les Juifs et les Samaritains, dans que pays du monde qu'ils se soient trouvés. Dans les écrits des uns et des autres on trouve à chaque pas des traits de cette haine invétérée qu'ils se portent mutuellement.

Disons enfin que toutes ces disputes qu'on suppose avoir été occasionnées par la version des LXX ne doivent point dater d'aussi haut que le font certains critiques. J. sèphe, qui était prêtre, né en Judée, très-versé dans les Écritures hébraïques, donne une très-grande autorité à cette version dont il fit l'Histoire; il ne dit cependant jamais rien de pareilles disputes.

Il est certain aussi qu'on faisait cette version dans Jérusalem même, où les Juifs appelés Hébreux avaient des synagogues. Croit-on même que le gouvernement ecclésiastique eût permis à ces Juifs originaires de père né dans des villes de domination grecque, une version, surtout du Pentateuque, faite sur le texte l'ébreu des Samaritains? Les talumides voulaient qu'il leur eût permis d'avoir les livres saints en langue grecque, comme on le voit par le décret suivant :

« Non permisissent scribere libros (sacros) nisi lingua nisi grece. » R. Azarias de Rubecis, loc. cit., cap. 8, fol. 50, recto.

Si donc la version des LXX a existé quelques divisions entre les Juifs de la Palestine et ceux du dehors, il faut en chercher principalement la cause dans le grand usage que les chrétiens des premiers siècles de l'Eglise en firent contre eux. Ainsi vit-on qu'à mesure que cette version gagna du crédit parmi les chrétiens, elle en perdit parmi les Juifs. Mais il n'était pas d'abord facile de faire quitter cette Ecriture à tous ceux des Juifs qui l'avaient eue si longtemps dans une langue qui leur était, en quelque manière, naturelle. Comme l'on persistait à s'en servir dans les synagogues, les Juifs hébraïques en témoignèrent hautement du chagrin. On crut les assommer et avoir du quoi répondre en même temps aux chrétiens et à ceux d'Egypte, qui prouvent encore qu'il régnait entre les uns et les autres une bonne harmonie. L'une de ces lettres, qui est écrite à Aristobule, précepteur de Ptolémée, est datée de la 188^e année de l'ère des contrats, c'est-à-dire 125 ans avant Jésus-Christ, suivant le calcul de M. Pridaux; temps auquel la version des LXX était déjà faite. Voyez Ludovici Cappellus, *Appendix ad Critic. sacra.* in fine *Criticæ ejudem*, pag. 467, 470; Dionysius Perizonius, *de Descriptione temporum*, lib. II, cap. 55, edit. Antwerp, 1705, tom. I, pag. 493; ejud., *Animadversion. ad Epiphaniū Librum de Mensuris et Ponderibus*, in fine ejud. S., *Oper. tom. II*, pag. 580, seq.

Je ne dirai rien, pour le présent, des variantes qui concernent les textes grec et l'ébreu des livres de l'écriture. J'aurai soin d'indiquer d'une manière nette, selon ma méthode ordinaire, les principaux auteurs qui ont tâché de nous conduire aux sources d'où ces diversités de lectures ont pu partir : je toucherais même, en passant, cette importante matière.

Je terminerai bien volontiers cette note, déjà assez longue, mais j'ai encore une ou deux observations à faire : elles ne paraissent trop dépendantes de non sujet pour les omettre.

Quoique de très-habiles gens, tels que le cardinal Bona, dom Petit-Didier, le P. le Quien, le P. de

Montfaucon et tant d'autres que je pourrais nommer, aient rejeté la pièce que nous avons sous le nom d'Aristote, je crois cependant qu'elle suppose la vérité d'un fait. C'est que ni Aristote, ni Philon, ni Josèphe, ni tous ceux qui les ont suivis, n'eussent jamais avancé que la version grecque des livres de la loi des Juifs s'était faite par ordre de Ptolémée Philadelphe, si cette loi n'eût été traduite par les Juifs vers le temps de ce prince. M. du Pin (*loc. cit.*, pag. 152), qui tenait pour scepterle l'histoire des LXX rapportée par Aristote, en conclut toutefois qu'il faut qu'il fût véritablement Ptolémée Philadelphe ait demandé et fait faire une version des livres de la loi. Cela, ajoute-t-il, le peut passer pour un fait certain.

J'ai dit que la loi fut traduite vers le temps de ce prince; car les uns mettent cette traduction sous Ptolémée Lagus, père de Ptolémée Philadelphe. S. Irénée et Clément d'Alexandrie ont été de cette opinion. D'autres la placent sous Philadelphe même, après Aristote, Philon, Josèphe, et c'est un sentiment beaucoup suivi. Ce qui s'ait à cet égard, le dernier sentiment est encore embarrassé pour déterminer au juste le nombre des années qui s'écoulerent depuis qu'elle fut composée jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Il y a là-dessus autant d'opinions qu'il y a d'écrivains modernes qui l'ont fixée sous Ptolémée Philadelphe, comme l'a remarqué Walton dans ses dissertations préliminaires sur les polyglottes (cap. 9, § 5, pag. 56) Selon Sixte de Sienne, cette version fut faite 550 ans avant l'ère chrétienne. Gœbenard la met deux siècles avant la même ère. Bellarmin à l'an 591; Bonfrinius à l'an 272 et Tornelli à l'an 245; Eusèbe et Baronius l'ont considérée antérieure à la même date de 230; enfin M. Pridaux la place, d'après Usser, à l'an 277, et le P. Pétau la fixe à une année plus tard. Tous ces auteurs, dit Walton, qui adopte l'opinion d'Usser, conviennent néanmoins qu'elle dut être composée la troisième année du règne de Ptolémée Philadelphe, ainsi que l'a soutenu Eusèbe dans sa Chronique, ou à la septième année du même règne suivant S. Epiphane. Louis Cappel et Jean Lessened ont cru qu'elle avait été traduite 500 ans environ avant Jésus-Christ. Humfred Holby a suivi une autre opinion; il a prétendu que cette version parut dans le temps que Ptolémée Soter ou Lagus, associa son fils à l'empire. Ptolémée Philadelphe régna conjointement avec son père l'espace d'environ deux ans : ce qui répond, suivant Usser, à la dernière année de la 125^e olympiade ou à la première de la 124^e, et, selon Holby, aux années troisième et quatrième de la 125^e, c'est-à-dire, aux années 286 et 285 avant l'ère vulgaire. Holby concilie à l'an 591; Bonfrinius à l'an 272 et Tornelli à l'an 245; Eusèbe et Baronius l'ont considérée antérieure à la même date de 230; enfin M. Pridaux la place, d'après Usser, à l'an 277, et le P. Pétau la fixe à une année plus tard. Tous ces auteurs, dit Walton, qui adopte l'opinion d'Usser, conviennent néanmoins qu'elle dut être composée la troisième année du règne de Ptolémée Philadelphe, ainsi que l'a soutenu Eusèbe dans sa Chronique, ou à la septième année du même règne suivant S. Epiphane. Louis Cappel et Jean Lessened ont cru qu'elle avait été traduite 500 ans environ avant Jésus-Christ. Humfred Holby a suivi une autre opinion; il a prétendu que cette version parut dans le temps que Ptolémée Soter ou Lagus, associa son fils à l'empire. Ptolémée Philadelphe régna conjointement avec son père l'espace d'environ deux ans : ce qui répond, suivant Usser, à la dernière année de la 125^e olympiade ou à la première de la 124^e, et, selon Holby, aux années troisième et quatrième de la 125^e, c'est-à-dire, aux années 286 et 285 avant l'ère vulgaire.

But en l'exigerait des preuves moins équivoques : M. Shuckford n'en donne aucune de quel que poids. Pour tempérer l'indignité de ces sortes de paradoxes, le traducteur de cet ouvrage observe cependant que ce que l'auteur dit ici ne porte aucune préjudice à l'authenticité du texte sacré, puis-que toutes les variations dont il s'agit (touchant la chronologie) ne tombent point sur ce qu'il y a d'essentiel dans la religion. C'est même une preuve, ajoute M. Bernard, que la Providence divine a veillé sur nos Ecritures, qu'il n'y ait point de différences tant soit peu considérables dans ce qui regarde les dogmes. Cette remarque est pleine de sagesse. Mais l'hypothèse de l'auteur n'en est pas plus solide. En vain allégué-t-il que ce que Josèphe nous dit, semble aussi prouver qu'autrefois les exemplaires hébreux différaient des nôtres dans les calculs touchant la chronologie antéchrétienne. Josèphe dit expressément qu'il a composé son histoire conformément au texte sacré, et le récit qu'il fait de la vie des patriarches s'accorde avec les Septante à une très-petite différence près dans la vie de Lamech. Il faut donc, selon M. Shuckford, que cet historien ait vu quelque exemplaire hébreu, différent de ceux que nous avons aujourd'hui et presque conforme à la version grecque.

L'autorité de Josèphe n'est pas du plus grand poids sur cette matière. Il a donné trop de preuves de ses écarts. D'ailleurs sa chronologie n'est point telle que M. Shuckford la suppose. Notre savant P. le Quien l'a très-bien prouvé dans sa *Défense du texte l'ébreu* et dans sa *Réponse à la défense de l'antiquité des temps*.

Les témoignages que l'écrivain anglais produit de Démétrius, de Phalère, de Philon l'ancien, d'Epiphane, et les autres raisons qu'il apporte exercent des discussions qui me conduiraient un peu loin. Je les évite pour ne point tant traîner cette note en longueur. Ce sera assez de dire présentement que tous ces anciens auteurs ont pu se tromper, et qu'ils se sont trompés, en effet dans leur calcul. C'est là réponse qu'a donnée le P. le Quien au P. Pezron, qui lui opposait les mêmes autorités. Hé! pourquoi la chronologie des Septante n'a-t-elle été corrigée de leur temps? Est-ce que les manuscrits hébreux

sur le texte original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul? Est-ce que les manuscrits hébreux de l'original des livres saints ne furent pas assez puissants pour leur faire commettre un pareil faux calcul?

raison, au texte des LXX. Si jamais ils eussent osé en venir à de tels excès, eût-il été uniquement depuis la venue de Jésus Christ, et lorsque commencèrent

auraient été plus exposés aux injures, des siècles que les exemplaires de cette version? De plus il est certain que les Pères n'ont jamais condamné la chronologie du texte hébreu. « Plusieurs Pères, dit le même savant, ont suivi la chronologie des Septante, parce que cette version était en usage parmi eux, comme nos chronologues modernes suivent celle de la Vulgate, parce que la version Vulgate est reçue dans l'Eglise, qui la préfère à celle des Septante. La vérité de ces supputations dépend de la vérité des livres dont on les tire. Jusqu'à ce qu'on ait prouvé que l'hébreu est corrompu, surtout dans ce qui concerne la chronologie, on sera toujours en droit de le suivre selon cette règle générale qu'on doit préférer l'original à la copie et à une version jusqu'à ce qu'on ait fait voir qu'il a été falsifié. Ayant donc dissipé les soupçons qu'on a formés contre les Juifs, il semble qu'il n'est pas permis de s'éloigner du texte hébreu ni de la Vulgate même dans la chronologie, ni de s'attacher uniquement au Septante. » *L'Antiquité des temps dérivée, ou Réponse à la défense de l'Antiquité des temps*; chap. 8, pag. 212, suiv.

Les soupçons que M. Shuckford a répandus d'après quelques critiques sur l'intégrité et la pureté des manuscrits hébreux antérieurs à la venue de Jésus-Christ, ne sont donc point tels qu'on ne puisse montrer combien ils sont peu fondés. M. Shuckford (ibid., pag. 61, suiv.) a senti lui-même la force des preuves en faveur du texte hébreu, puisque dans tout son ouvrage il n'a suivi que la chronologie de la vérité hébraïque. Du reste, quoique les protestants n'aient point pour les premier et deuxième livres des Machabées le respect qui leur est dû, j'ose croire toutefois qu'ils ne leur refuseront pas cette même autorité qu'ils donnent à un Diodore de Sicile, à un Polybe ou à un Tit-Live. Or, si le docteur Cappel et M. Shuckford eussent la attention ce qui est rapporté dans la deuxième lettre écrite au nom des Juifs de Jérusalem et des pays de Juda à Aristobule et à ceux d'Egypte, ils se seraient aperçus que, nonobstant la cruelle persécution qu'Antiochus Epiphane fit souffrir aux peuples de la Palestine, les livres saints se trouvèrent après cette disgrâce dans le même état qu'ils étaient auparavant. L'auteur s'est occupé des travaux de Judas Machabée touchant le recueil de nos Ecritures, à ceux dont Néhémie s'était occupé sur le même objet. Cet homme de Dieu forma une bibliothèque dans laquelle il rassembla les livres des prophètes, ceux de David et les lettres des rois, et ce qui regardait les dons faits au temple. Judas recueillit tout ce qui s'était égaré pendant la guerre que nous avons eue, et ce recueil est entre nos mains. Si vous croyez que ces écrits vous soient nécessaires, envoyez des personnes qui puissent vous les porter. II Machab. II, 13, 14, 15.

Ce n'est pas que les Juifs d'Egypte n'eussent des exemplaires des livres saints. Ces mêmes Juifs y avaient un plein exercice de leur religion; ils y jouissaient de grands privilèges qu'Alexandre et les Ptolémées leur avaient accordés. Ils y avaient un temple où tout se faisait comme à Jérusalem, enfin des synagogues dans toutes les villes de leurs établissements. Mais les Juifs de Jérusalem, qui étaient le centre de l'unité, leur offrirent de leur envoyer ces mêmes écrits pour leur témoigner que les divines Ecritures qu'ils possédaient n'avaient rien perdu de leur première pureté, puisqu'ils eussent été les malheurs pas. Judas Machabée eut infiniment à cœur tout ce qui intéressait la religion. Le recueil qu'il fit des saints livres put servir de règle pour les autres exemplaires répandus en Egypte. C'est donc une chimère que de prétendre que les meilleurs manuscrits eussent été

leurs grandes disputes de religion avec les chrétiens. Mais ils n'auraient pu introduire ces changements que dans les exemplaires qu'ils avaient à leur usage. Tout

alors, j'ai assez insisté là-dessus dans le premier mémoire.

J'ai observé (ibid., pag. 94) que le raisonnement du docteur Cappel supposait ce qui était en question. C'est qu'il n'est pas trop certain que du temps d'Antiochus Epiphane les Ecritures hébraïques fussent déjà toutes traduites en langue grecque. Je ne dénigrai pas que les savants sont divisés entre eux sur cet article. Mais plus on s'entre, il me paraît que l'on allègue de part et d'autre, il me paraît que le sentiment de ceux qui veulent que les Septante traduisirent seulement les cinq livres de la loi, est le mieux appuyé. D'abord on ne peut nier que les plus anciens écrivains auxquels nous sommes redevables de l'histoire de cette version n'aient parlé que du Pentateuque. Aristée lui-même, Ari-tribule, Philon, Josèphe encore dans sa préface sur les Antiquités hébraïques et ailleurs, enfin les talmudistes ne tiennent pas d'autre langage. Il n'y a recueilli les témoignages de tous ces auteurs (loc. cit. lib. II, cap. 7, pag. 165, seq.). Parmi les Juifs modernes, R. Gellias (loc. cit., fol. 24, recto) ne se décide pour aucun sentiment. Le faux Josèphe, écrivain obscur qui ne devance pas le neuvième siècle, veut au contraire que les Septante mirent toutes les Ecritures en grec (Josippon Ben Gorion, sive Josephus hebraicus, videlicet: *Rerum memorabilium in populo judaico tam paucis quam belli tempore gestarum, in primis de exilio Jerosolymitano*, lib. II, cap. 25, et lib. III, cap. 2, edit. Gotthe et Lipsiae 1710, eum versione et notis; Jo. Fried. Breithaupt, pag. 155 et 175); R. Azarias (loc. cit., 1727, 728, cap. 7, fol. 47, recto) suit la même opinion. Mais ces auteurs juifs sont absolument contraires au sentiment de leurs ancêtres. *Quoniam Aristoteles et Josephus et omnis schola Judaeorum quinquae tantum libros Moysi a LXX translato asserrant*; Hieronymus, in cap. V Ezechiel., Oper. tom. III, col. 729. Dans son commentaire sur le chap. XVI, vers. 15, de ce prophète, S. Jérôme nous assure même que c'est ainsi que pensaient les savants de son siècle: « Et profecti in regnum, » hoc in LXX non labetur, qui forsitan Alexandria in grecum sermonem Scripturas, veritates, tinnuntur hoc edere, no regem Egypti videtur offendere, dum a Deo Jerusalem delitium regnum esse commemorant. Quamquam eruditissimos libros Moysi ab eis interpretatos esse et probent; loc. cit., col. 702; vid. et in cap. II Michae, ibid., col. 1510.

Si cet illustre docteur a souvent cité, sous le nom des Septante, les autres livres de l'Ecriture, il s'est uniquement conformé à l'usage reçu de son temps. A l'exemple de S. Jérôme, nos critiques ne donnent point d'autre nom à la version grecque de nos livres sacrés, parce que c'est une façon de parler que tous les écrivains ont adoptée. Usser, Bootius, Schickhard, Saumaise, Lightfoot, Samuel Petit, le chevalier Marham, le P. Mariana, M. Simon, le P. le Quien, M. Pradeaux, Hody et Fabricius, le P. de Montfaucon et tant d'autres qu'il serait facile de nommer, ne parlent point autrement lorsqu'il s'agit de la version des Septante. Cependant il s'en faut bien que ces auteurs aient cru que ces interprètes eussent traduit toutes nos Ecritures hébraïques. Encore même il serait très-inutile de s'arrêter davantage sur cette question. Il n'y a (loc. cit., pag. 159, se n.) prévenu toutes les objections qu'on forme contre ce sentiment. Une des principales preuves qui donne le plus grand poids à ce que nos critiques en ont dit, c'est que S. Jérôme, c'est que la version du Pentateuque de ce docteur traducteur tout différents de ceux des autres livres de l'Ecriture. La version grecque est beaucoup plus exacte dans les cinq livres de Moïse qu'elle ne l'est

l'Eglise de Jésus-Christ, les Juifs surtout nouvellement convertis au christianisme, se seraient nécessairement aperçus de ces corruptions et n'auraient point manqué d'objection à ces faussaires des infidélités de cette nature. Dans la supposition que les Juifs eussent enfin corrompu de propos délibéré le texte des LXX, dont ils se servaient d'abord dans les synagogues des villes des Gentils, il eût fallu qu'ils eussent retranché en même temps de l'original hébreu ces mêmes textes qu'ils voulaient faire disparaître de la version des LXX. Cela paraît moralement impossible. Est-il probable que les Juifs hébraïsants l'eussent souffert, eux qui étaient si jaloux de la pureté des textes originaux? Croit-on encore que les Juifs qu'on appelle hellénistes eussent aussi consenti à une telle dépravation? En un mot, quelle fin les Juifs pouvaient-ils se proposer dans cette corruption du texte des LXX, sinon d'enlever aux chrétiens les grandes preuves qu'ils tiraient des oracles qui constataient l'avènement du Messie? Cette même version, telle qu'elle était alors et que nous l'avons présentement, offre néanmoins une foule de prophéties, toutes en faveur de la divinité de Jésus-Christ. Il ne suffisait point d'en altérer quelques-unes: il eût été nécessaire de falsifier toutes les autres qui sont restées dans les LXX. Tout ce qu'ont fait ceux des Juifs qui se servaient de ce texte, c'a été de l'abandonner aux chrétiens comme ils l'avaient reçu, et d'entreprendre d'autres versions de leur original, telles que celles d'Aquila, de Théodotion, et ainsi que je l'ai remarqué plus haut.

Cette accusation d'avoir corrompu entièrement nos Ecritures grecques n'est donc soutenue d'aucune preuve solide. Encore moins le texte des Septante s'est-il presque tout perdu, et celui qui nous est resté jusqu'à présent est à peine méconnaissable. Ces sortes d'assertions, quels qu'on aient été les auteurs, ne partent que d'une critique précipitée.

Quoi! Dans ceux des passages du Nouveau Testament, tirés des Septante, dans les citations des Pères

ailleurs où l'on découvre de temps en temps une diversité très-sensible de style, plus ou moins de soin à rendre les mêmes phrases, les mêmes mots souvent employés par nos auteurs sacrés, Hody, Lambert Bos et plusieurs autres savants en ont produit une foule d'exemples. Inférez de là que cette ancienne version a dû partir de différentes mains, et que l'argument de Cappel sur la perte des meilleurs manuscrits hébreux de toute l'Ecriture n'est rien moins que concluant.

De quel que soit que nous envisagions les opinions des anciens et des modernes touchant l'histoire de la version des Septante, nous ne devons pas perdre de vue que ce point de critique est très-infidèle à la religion. Mais il paraît constant que plus d'un bon sens avant Jésus-Christ il y avait déjà une version grecque de toutes nos Ecritures hébraïques. Ce que Montfaucon, Hody et Lambert Bos ont opposé à ce sentiment touchant la traduction de quelques livres sacrés à laquelle ils donnent une date plus récente n'est que de conjectures de nul poids. Enfin les apôtres ont été la même version des Septante: par ce seul endroit elle mérite infiniment notre vénération.

grecs et latins, dans nos encyclopes anciens et modernes, enfin dans nos écrivains ecclésiastiques qui ont fait usage de ce texte, auroient-elles une version absolument différente de celle dont s'étaient servis jusqu'à la publication de l'Evangile les Juifs établis en Egypte et dans les autres villes de la domination des Gentils?

Les Bibles polyglottes de Complute de 1514-1517, dédiées à Léon X; celles d'Anvers de 1569 1572; celles de Paris de 1635-1645, qui coûtèrent des frais immenses à son éditeur; les Bibles hébraïques, grecques et latines avec les notes de Vatable, des années 1586, 1588, 1596, 1599 et de 1616; la belle Bible grecque d'Alde Manuce, imprimée à Venise en 1518; celles de Bâle de 1545, de 1550 et de 1582; la Bible de Strasbourg qui parut en 1546; l'édition de la Bible grecque de Francfort-sur-le-Main, en 1597, que nous devons aux soins de François Junius, ou, selon d'autres, au savant Frédéric Sylburg; la magnifique édition romaine, publiée par l'ordre de Sixte V en 1587, d'après un excellent manuscrit de plus de mille ans d'antiquité, et conférée avec d'autres exemplaires également anciens, réimprimée même à Londres en 1655, mais avec quelques changements; les belles polyglottes de Londres de l'an 1657; le célèbre manuscrit alexandrin, que le savant Græve commença à faire imprimer à Oxford en 1707-1709, qu'on vit repaître en entier dans la même ville en 1707-1709-1719-1720, et qu'on le docteur Breitinger fit réimprimer à Zurich en 1750-1752, et avec les diversités de leçons, citées (1) du manuscrit du Vatican: Quo! dis-je, cette multiplicité d'éditions des Septante, et tant

(1) On promet bien plus dans le titre du premier volume de cette nouvelle édition que nous devons aux soins de M. Breitinger. Voici ce titre: « *Manuscripti veteris Testamenti alexandrinus interpretum, olim ad fidem codicis alexandrinus summo studio et incredibili diligentia expressum, emendatum ac supplementum a Joanne Ernesto Græbe S. T. P. Nunc vero exemplaribus Vaticanis, aliorumque mss. codic. lectissimis var. nec non dissertationibus illustratum, insigniterque locupletatum. Summa cura editi Joannes Jacobus Breitingerus. Tomus I. Tiguri Helvetiorum 1750.* Les autres trois frontispices annoncent que les diversités de leçons, que l'éditeur a prises du manuscrit du Vatican d'après l'édition romaine, il les a mises au bas des pages. Il n'y a point d'autres variantes dans tous les volumes, quoique M. Breitinger en eût promis plusieurs qu'il devait tirer de la marge d'une Bible d'Isaac Vossius, d'un prétendu Octateuque de Bâle, d'un Psautier de Zurich et de quelques cahiers qui se trouvent dans la bibliothèque de Leyde, publiés autrefois par M. Bos, et en dernier lieu par M. Mill, professeur à Utrecht. M. Breitinger aurait peut-être tenu sa promesse dans un cinquième volume qu'il semble annoncer vers la fin de sa préface sur le quatrième tome de cette édition des Septante, et dans laquelle il s'engage à soutenir courageusement l'antiquité et l'autorité du Ms. alexandrin contre les injustes chicanes de quelques demi-critiques. Il ne paraît pas que l'éditeur en ait rien fait. Du moins j'ignore absolument si ce cinquième volume a été donné au public. L'on trouvera d'autres anecdotes au sujet de l'édition de M. Breitinger, dans le tome XI de la Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe, juillet, etc., 1755, part. I, art. 8, pag. 225 255.

d'autres que je tais à dessein, ne nous offriraient-elles qu'un texte tout délabré, tout corrompu, inconnu à toute l'antiquité juive et chrétienne? Les travaux de cette foule de grands hommes sur les variantes grecques du Nouveau et de l'Ancien Testament, auraient-ils été infructueux?

L'on me dira sans doute que les différentes éditions de la Bible des Septante, quelque multipliées qu'elles soient, ne se réduisent dans le fond qu'à un nombre de quatre. Toutes nos Bibles grecques, actuellement imprimées, viennent ou de l'édition de Complute de 1517, ou de celle d'Alde Manuce de 1518, ou du manuscrit du Vatican publié en 1587, ou enfin du manuscrit alexandrin donné par Grabe. Entre ces quatre éditions il y a même des variétés sensibles. Qu'importe! Conférez sans préjugés les passages de cette version, tels que nous les avons dans nos Bibles, avec ceux que citent les apôtres, les Pères et les écrivains ecclésiastiques; vous trouverez presque partout un merveilleux accord. Les diversités de leçons prouvent, à la vérité, que nos manuscrits grecs

Les habiles journalistes s'y décident avec force contre l'autorité du fameux manuscrit alexandrin, dont les éditeurs anglais ont fait tant d'éloges. « Si M. Breitinger, disent-ils (pag. 254), veut bien prendre la peine de comparer le Vieux Testament du Ms. d'Alexandrie avec les Hexaples du P. Montfaucon, et le Nouveau avec l'édition du docteur Mill, il changera de sentiment, et il verra que ce Ms. ne représente pas le Vieux Testament selon les Septante, mais avec les additions et changements de Théodotion; et que dans le Nouveau son copiste a pris la liberté d'altérer le style des écrivains sacrés à tout moment; en un mot, que le manuscrit est extrêmement interpolé, et par conséquent peu digne de foi. S'il lui reste quelque doute là-dessus, on se fera un plaisir de lui communiquer les lumières qu'on a. S'il persiste au contraire à soutenir ce qu'il a avancé et à prôner son saint jusqu'à mépriser l'autorité de tous les autres manuscrits, et à traiter de demi-savants judaïques et chrétiens le célèbre Gataker et tous ceux qui ont jugé comme lui du manuscrit d'Alexandrie, il trouvera à qui parler. » Voyez Jo. Gottlob Carpzov. *Critic. sacr.*, part. II, cap. 2, § 8, pag. 557, seqq.

Ne méprisons pas cependant l'édition de M. Breitinger. Elle a un avantage bien supérieur à celle d'Oxford. Au moyen des variantes qu'il a tirées avec fidélité de l'excellent ms. du Vatican, son travail réunit les deux éditions. Dans cette édition des Septante donnée par Breitinger, outre les préfaces des éditeurs anglais et celles qu'il y a mises, il y a que les annotations de L. Bos, qui forment le chap. 5 des Prolegomènes de ce litterateur. Remarque aussi que c'est une inadvertance dans le savant Wolfius (loc. cit., tom. IV, sect. 4, pag. 468, seq.) que d'attribuer à Breitinger les Prolegomènes qui sont à la tête du tome II du ms. alexandrin, imprimée à Zurich. M. Lée en est le seul auteur, et on les avait déjà dans l'édition d'Orléans; les autres Prolegomènes des tomes III et IV des deux éditions, à l'exception de ceux du 1^{er}, composés par Grabe, nous viennent des amis de ce savant homme. Du reste, à la suite des mêmes Prolegomènes, Breitinger a ajouté, ainsi que je l'ai vu, des préfaces de sa façon. Ce qui augmente encore le prix des Prolegomènes en question, c'est que leurs auteurs y montrent que les variantes tirées du Ms. alexandrin ne sont point rapportées avec fidélité dans le Polyglotte de Londres; et que l'on y en a omis un grand nombre.

ne sont pas tous uniformes: c'est que les copistes qui les ont transcrits étaient des hommes. Disons-en autant de nos manuscrits hébraïques, mais jusqu'à un certain point. Rien cependant d'essentiel à la religion ne s'est perdu. Nos deux textes grec et hébreu, nonobstant leurs dissonances, s'il est permis de parler ainsi, n'en sont ni moins intègres, ni moins authentiques. La parole de Dieu demeure stable, pure et invariable dans les livres saints, écrits en grec ou en hébreu.

A des fautes, à quelques interpolations près, qui n'ont d'autre cause que l'ignorance, la trop grande liberté des copistes, enfin le laps du temps, la version des LXX est absolument la même dont toute l'antiquité ecclésiastique a fait usage. Je le répète: qu'un faux zèle pour la vérité hébraïque ne nous fasse point dégrader un texte qui a été consacré à l'instruction des fidèles, principalement dans les premiers âges du christianisme. Toutes nos versions latines qui ont eu cours dans l'Eglise d'Occident jusque au temps du pape Damase, et qui n'étaient point en petit nombre (1), avaient été même faites uniquement sur le texte grec des LXX. Quelques livres (2) de notre Vul-

(1) S. Augustin, de *Doctrina christiana*, lib. II, cap. 11, Oper. tom. III, part. I, col. 25; Hieronymus, *præfat. in Joann.*, Oper. tom. I, col. 247.

(2) Ce sont les livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, les deux livres des Machabées, la prophétie de Baruch et l'Épître de Jérémie; mais les additions au livre de Daniel (cap. XII, XIII), et le cantique des trois jeunes Hébreux sont de la version de S. Jérôme, sur le grec de Théodotion. Celles qu'on trouve au livre d'Esther (vers. 4, cap. X, ad fin.) sont aussi de la même version d'après les LXX. Dom Calmet s'est trompé en soutenant un sentiment contraire dans sa dissertation sur la Vulgate (*Dissert.* tom. I, pag. 366).

Plus d'un dervain a commis la même faute. (Voyez D. Salutatier, *Vet. Italica* tom. I, part. II, pag. 792-794, et tom. II, part. II, pag. 855.) Des auteurs ont écrit que notre Psautier était de l'ancienne Vulgate; c'est encore une erreur. Quoique nos psaumes se ressemblent à chaque pas de cette ancienne version, ils sont au moins de la correction de S. Jérôme. (Voyez dom Calmet, *Romaniques sur les versions latines*, loc. cit., tom. II, pag. 255 et suiv.) Quelques modernes ont pensé que cette version de notre Psautier avait été faite d'après l'édition grecque de S. Lucien martyr. C'est ce qu'assurent les auteurs suivants: Bran-

Walton, *Prolegomena in Biblia polyglotta*, cap. 10, § 3, pag. 71; Natalis Alexander, *Dissert. de Vulgata*, quest. IV in ejusd. *Dissert. ecclesiastica*, Triade Paris, 1678, pag. 285; M. Duguet, *Conférences ecclésiastiques*, dissert. XII, pag. 227. Humfred Hody regarde la chose comme très-incertaine. *De text. Origin.*, lib. III, part. II, cap. 2, pag. 552. Je croirais plutôt que S. Jérôme le traduisit sur le texte des Hexaples d'Origène. Il l'insigne assez clairement dans sa lettre à Sunnia et à Fretela (*Oper.* tom. II, col. 627). Ce Psautier, qui n'est autre que celui qu'on appelle le Psautier gallican, est parmi les ouvrages de S. Jérôme (tom. I, col. 1222, seqq.), avec les marques de sa révision, comme il le dit lui-même dans sa préface sur ce livre, adressée à Paul et à Eustochie. On trouve encore une inadvertance dans le savant M. Choix (*Discours préliminaire*, à la tête du premier tome de la Bible, etc., pag. 76) d'avoir dit qu'il n'y eut que le livre des Psaumes auquel le S. docteur ne toucha point. Il est certain que S. Jérôme le traduisit sur

gate n'offrent d'autre traduction que celle de l'ancienne édition latine ou indigne, comme encore dans l'Eglise d'Occident sous le nom de *Commuine*. S. Jérôme, après l'avoir retouchée avec soin (1) sur l'exemplaire grec qui était dans les Hexaples d'Origène l'avait publiée avec des additions tirées de l'hébreu. Mais, soit qu'il fut peu satisfait des soins qu'il s'était donnés pour rétablir cette ancienne version dans sa première pureté, ou plutôt parce qu'il voulait fermer la bouche aux Juifs, qui ne cessaient de reprocher insolemment aux chrétiens qu'ils ignoraient les véritables Écritures (2), cet illustre docteur entreprit une nouvelle version de nos livres hébraïques. Il fut le premier des Pères qui se mit à un si grand ouvrage; et il le fit (3) à la prière de Chromace (comme nous aurons occasion de le dire), évêque d'Aquila. On ne voit pas néanmoins, que l'Eglise se servit d'abord généralement du fruit de ses travaux. Du temps de S. Grégoire le Grand, l'on employait (4) indifféremment cette version de S. Jérôme et l'ancienne Vulgate latine que le savant Flaminius Nobilissus tâcha (5) de rétablir dans l'hébreu à la prière de Sophrone, personnage de mérite; et ce Psautier se trouve dans les Œuvres de ce Père (tom. I, col. 855-958), avec une préface adressée à Sophrone même.

(1) Egone contra Septuaginta interpretes aliquid sanctorum, quo ante annos plurimos diligentissimo emendatis meae lingua studiosis dedi? *Hieronymus*, lib. II, adversus Rufinum, et Epist. LII, ad Lucinum, oper. tom. IV, col. 421, 427 et 579. Confer ejusdem præfat. in libros Salomonis; Epistola ad Sunniam et Fretela; Comment. in cap. III epistol. ad Tit. oper. tom. IV, col. 959; tom. II, col. 627; tom. IV, col. 437; vid. Humfred. Hody, loc. cit., pag. 558, seqq.

(2) *Ne Judæi de falsitate Scripturarum ecclesiæ ejus doctus insularent.* Hieronymus, *præfat. in Isaiam*, oper. tom. I, col. 475.

(3) *Præfat. ejusd. in libr. Paralipomenon ad Chromacium*, oper. tom. I, col. 1021, seqq.

(4) *Novam vero translationem dissero; sed ut comprobationis causa exigit, nunc novam, nunc veterem per testimonia assumo; ut quia sedes apostolica, cui auctore Dno presideo, utraque nititur, mei quoque labor audis eae utraque fideiatur.* S. Gregorius papa epistola ad Leandrum in expositione, in librum Job, oper. edit. Paris, 1705, tom. I, col. 6; Confer Joan. Martinum Prolegomena in Divin. bibliotheca. S. Hieronymi, prolegom. II, cap. 4, oper. tom. I, init. Notre savant père Richard nous fait observer que quoique S. Grégoire le Grand dise que de son temps l'Eglise romaine se servait assez indifféremment de l'ancienne italique et de la nouvelle traduction faite sur l'hébreu, ce pape a presque toujours suivi celle-ci dans ses Morales sur Job. Il ajoute que S. Isidore de Séville, qui vivait vers l'an 690, dit sans restriction que toutes les Eglises suivaient la version de S. Jérôme; (*Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, tom. V, art. *Vulgata*, pag. 629 de la première édition de Paris; *Isidori Hispalensis*, lib. I de Officiis ecclesiasticis, cap. 12, Operum edit. Paris, 1601, pag. 583.)

(5) Voyez *Daniel Huëtius, de claris Interpretibus*, edit. Paris, 1691, pag. 110. Richard Simon, *Disquisitiones criticae de variis... Bibliorum editionibus*, cap. 19, pag. 158; le même, *Histoire critique du Vieux Testament*, liv. II, ch. 11, pag. 245; Humfred Hody, loc. cit., lib. II, cap. 1, pag. 515; Le Long, *Biblio-*

theca sacra, cap. 4, sect. 1, tom. I, edit. Paris, 1725, pag. 250, seqq.; Daniel Whitby, *Appendix examinis variorum lectionum Novi Testamenti Mithi*, où il donne un essai pour montrer comment on pourrait rétablir plus exactement cette antique version par les fragments qu'on en trouve dans les anciens auteurs ecclésiastiques. Après ce que dom Salutatier nous a donné de cette version qui s'imprima à Reims, et qui parut à Paris en 1749-1751, vol. 5, fol., on a dit qu'il n'y avait pas apparence qu'on ferait de longtemps d'autres découvertes si importantes. Voyez ce que ce savant bénédictin dit dans sa préface (part. III, § 1, pag. 63, seqq.) au sujet des travaux qu'on avait déjà faits avant qu'il s'occupât des mêmes recherches. Cependant le P. Bianchini a trouvé encore de quoi augmenter la collection de ce bénédictin, dans trois ouvrages manuscrits qu'il a laissés après sa mort; savoir: *Canticum canticorum latine versionis antiquæ*, seu veteris italicæ, quo egregium opus Bibliorum sacrorum ejusdem versionis a cl. P. Salutatier editum suppletur et illustratur. *Collatio libri Psalmorum antiquæ latine versionis, seu veteris italicæ editionis dicitur P. Salutatier, et alterius editionis fæctæ per Josephum Bianchinum cum textu greco, et cum epistola S. Hieronymi ad Sunniam et Fretela, qua ostenditur eumdem prelatum debeat; Itala sacra Scriptura secundum antiquam latinam editionem versionem qua legitur in Gassiodori Complexionibus et aliis Patribus a prefato P. Salutatier ommissa.* Jo. Nep. Bianchini Presbyter, *Oratorii romani Elogium historicum*, Romæ 1764, pag. 21.

(1) *Quia hæc nova translatio ex hebræo nobis arabicoque eloquio cuiusdam veteris transmissæ perhibetur, credendum est quicquid in ea dicitur.* S. Gregorius, lib. XX Moral. in cap. XXX B. Job; Operum tom. I, col. 665. *Interpretatio (Hieronymi) merito curæ antefæctæ: nam est verborum tenacior et perspicaciter sententia clarior.* Isidorus Hisp. lib. I, Origini, cap. 5, Operum pag. 74.

(2) *Annales Baronii ad annum Christi, 231, num. 46, seqq. edit. Lucens., 1738, tom. II, p. 501, seqq.; Joan. Dicois, de ecclesiasticis Scripturis et Bibliothecis, lib. II, cap. 4, edit. Lovanii, 1520, chart. 76, fol. verso, seqq.; S. xus Senensis, *Bibliotheca sacra*, heres. XIII, lib. VII, ad objectionem IX, pag. 1118; Robert Bellarmus, de Verbo Dei, lib. II, cap. 11; *Dispuntionem de controversiis christi. fidei*, tom. I, pag. 38; Natalis Alexander, loc. cit. *quest. eod.*, pag. 287, seqq.; Jacob Le Long, loc. cit., tom. I, cap. 4, sect. 4, pag. 232, seqq.; dom Henry Crutier, *Hist. générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, tom. X, chap. 8, art. II, pag. 132.*

tion qu'il en donna à Rome en 1588. C'est la même version que le Père Morin de l'Oratoire fit réimprimer à Paris en 1628, avec le texte grec des LXX, tiré du fameux manuscrit du Vatican, tel que Sixte V l'avait fait publier en 1587. L'habile oratorien distingué simplement en versets l'une et l'autre de ces éditions que Walton fit ensuite repar-tire avec des additions, dans ses belles Polyglottes.

De quelque autorité ce pape fut qu'il eût été dans l'Eglise la version de S. Jérôme, à cause de sa grande conformité (1) avec le texte hébreu; quoiqu'elle prit enfin la place de l'ancienne italique, elle ne fit pas tellement abandonner cette même version, qu'elle n'en ait toujours retenu des vestiges bien marqués. Aussi notre Vulgate, règne aujourd'hui dans toute l'Eglise d'Occident, offre-t-elle encore un certain mélange de cette ancienne édition latine, des versions d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque (2),

theca sacra, cap. 4, sect. 1, tom. I, edit. Paris, 1725, pag. 250, seqq.; Daniel Whitby, *Appendix examinis variorum lectionum Novi Testamenti Mithi*, où il donne un essai pour montrer comment on pourrait rétablir plus exactement cette antique version par les fragments qu'on en trouve dans les anciens auteurs ecclésiastiques. Après ce que dom Salutatier nous a donné de cette version qui s'imprima à Reims, et qui parut à Paris en 1749-1751, vol. 5, fol., on a dit qu'il n'y avait pas apparence qu'on ferait de longtemps d'autres découvertes si importantes. Voyez ce que ce savant bénédictin dit dans sa préface (part. III, § 1, pag. 63, seqq.) au sujet des travaux qu'on avait déjà faits avant qu'il s'occupât des mêmes recherches. Cependant le P. Bianchini a trouvé encore de quoi augmenter la collection de ce bénédictin, dans trois ouvrages manuscrits qu'il a laissés après sa mort; savoir: *Canticum canticorum latine versionis antiquæ*, seu veteris italicæ, quo egregium opus Bibliorum sacrorum ejusdem versionis a cl. P. Salutatier editum suppletur et illustratur. *Collatio libri Psalmorum antiquæ latine versionis, seu veteris italicæ editionis dicitur P. Salutatier, et alterius editionis fæctæ per Josephum Bianchinum cum textu greco, et cum epistola S. Hieronymi ad Sunniam et Fretela, qua ostenditur eumdem prelatum debeat; Itala sacra Scriptura secundum antiquam latinam editionem versionem qua legitur in Gassiodori Complexionibus et aliis Patribus a prefato P. Salutatier ommissa.* Jo. Nep. Bianchini Presbyter, *Oratorii romani Elogium historicum*, Romæ 1764, pag. 21.

(1) *Quia hæc nova translatio ex hebræo nobis arabicoque eloquio cuiusdam veteris transmissæ perhibetur, credendum est quicquid in ea dicitur.* S. Gregorius, lib. XX Moral. in cap. XXX B. Job; Operum tom. I, col. 665. *Interpretatio (Hieronymi) merito curæ antefæctæ: nam est verborum tenacior et perspicaciter sententia clarior.* Isidorus Hisp. lib. I, Origini, cap. 5, Operum pag. 74.

(2) *Annales Baronii ad annum Christi, 231, num. 46, seqq. edit. Lucens., 1738, tom. II, p. 501, seqq.; Joan. Dicois, de ecclesiasticis Scripturis et Bibliothecis, lib. II, cap. 4, edit. Lovanii, 1520, chart. 76, fol. verso, seqq.; S. xus Senensis, *Bibliotheca sacra*, heres. XIII, lib. VII, ad objectionem IX, pag. 1118; Robert Bellarmus, de Verbo Dei, lib. II, cap. 11; *Dispuntionem de controversiis christi. fidei*, tom. I, pag. 38; Natalis Alexander, loc. cit. *quest. eod.*, pag. 287, seqq.; Jacob Le Long, loc. cit., tom. I, cap. 4, sect. 4, pag. 232, seqq.; dom Henry Crutier, *Hist. générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, tom. X, chap. 8, art. II, pag. 132.*

(3) *Quia hæc nova translatio ex hebræo nobis arabicoque eloquio cuiusdam veteris transmissæ perhibetur, credendum est quicquid in ea dicitur.* S. Gregorius, lib. XX Moral. in cap. XXX B. Job; Operum tom. I, col. 665. *Interpretatio (Hieronymi) merito curæ antefæctæ: nam est verborum tenacior et perspicaciter sententia clarior.* Isidorus Hisp. lib. I, Origini, cap. 5, Operum pag. 74.

(4) *Novam vero translationem dissero; sed ut comprobationis causa exigit, nunc novam, nunc veterem per testimonia assumo; ut quia sedes apostolica, cui auctore Dno presideo, utraque nititur, mei quoque labor audis eae utraque fideiatur.* S. Gregorius papa epistola ad Leandrum in expositione, in librum Job, oper. edit. Paris, 1705, tom. I, col. 6; Confer Joan. Martinum Prolegomena in Divin. bibliotheca. S. Hieronymi, prolegom. II, cap. 4, oper. tom. I, init. Notre savant père Richard nous fait observer que quoique S. Grégoire le Grand dise que de son temps l'Eglise romaine se servait assez indifféremment de l'ancienne italique et de la nouvelle traduction faite sur l'hébreu, ce pape a presque toujours suivi celle-ci dans ses Morales sur Job. Il ajoute que S. Isidore de Séville, qui vivait vers l'an 690, dit sans restriction que toutes les Eglises suivaient la version de S. Jérôme; (*Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, tom. V, art. *Vulgata*, pag. 629 de la première édition de Paris; *Isidori Hispalensis*, lib. I de Officiis ecclesiasticis, cap. 12, Operum edit. Paris, 1601, pag. 583.)

(5) Voyez *Daniel Huëtius, de claris Interpretibus*, edit. Paris, 1691, pag. 110. Richard Simon, *Disquisitiones criticae de variis... Bibliorum editionibus*, cap. 19, pag. 158; le même, *Histoire critique du Vieux Testament*, liv. II, ch. 11, pag. 245; Humfred Hody, loc. cit., lib. II, cap. 1, pag. 515; Le Long, *Biblio-*

indépendamment de quelques livres que j'ai spécifiés dans une de mes notes, et dont l'authenticité a été si bien prouvée.

Apprenons de là combien la version des LXX, que l'Eglise grecque a toujours conservée, est digne de notre vénération et de nos respects (1), nonobstant les vices qu'on y a remarqués (2), qui sont toutefois sans conséquence pour les vérités morales et dogmatiques. Des auteurs ont même observé (3) qu'il s'en faut bien que la version des LXX ait cette beauté, cette délicatesse de style qu'on voit au premier coup d'œil dans un Démosthène, un Xénophon, un Isocrate, et dans les grands auteurs des beaux temps de l'ancienne Grèce; qu'au contraire tout ne s'y re-sente que trop du génie hébreu. On ne doit point s'en étonner. Que cette traduction soit partie des Juifs d'Alexandrie (4), ou que nous en soyons redevables à ceux de Jérusalem, comme toute l'antiquité l'a pensé, la version des LXX nous vient des Juifs. C'est un grec mêlé d'hébraïsmes, qui s'approche beaucoup du style des écrivains sacrés du Nouveau Testament, et qui y répand le plus grand jour. On a cru devoir caractériser ce style du nom de langage hébraïque, mais que de discussions permit les littérateurs ce nouveau terme n'a-t-il pas occasionnés (5)?

Que ces sortes de défauts qu'on a remarqués dans la traduction des LXX interprétés ne nous fassent pas moins respecter une version qui a été composée dans un temps où la langue des anciens Hébreux devait être (6) suffisamment connue par tout ce qu'il y avait

(1) Voyez Brian Walton, *loc. cit.* cap. 9, § 1, pag. 54, Natal. Alexander, *Dissert.* XI, in *Histor. ecclesiast.* sec. 2, quest. 1, tom. III, pag. 455, seq.

(2) Voyez B. Harminus, de *Verbo Dei*, lib. II, cap. 6, *loc. cit.* pag. 41; Johannes Morinus, *Exercitation. Lamberti Bos, Prolegomena in LXX interpret. edit.*, cap. 1, sub fin.; Daniel Heuetius, *De optimo genere interpretandi*, pag. 56, seq.; Joan. Ernestus Grabius, *Dissertatio de variis vitis LXX interpretum versioni ante Originem avium illatis et remediis*, cap. 1, § 5, pag. 7, seq.; Jo. Gottlob Carpovius, *Critica sacra*, part. II, cap. 2, § 6, pag. 515, seq.; et alii.

(3) Voyez Joan. Henric. Hottingerus, *Thesaurus philologicus*, lib. I, cap. 5, pag. 550, seq.; Humfred Hody, *loc. cit.*, lib. II, cap. 4, pag. 110, seq.; Rich. rd Simon, *Hist. critique du Vieux Testament*, liv. II, ch. 5, pag. 200; Jo. Gottlob Carpovius, *loc. cit.*, § 5, pag. 505, seq.; M. Bossuet, *Discours sur l'Hist. univers.*, part. I, pag. 75.

(4) Voyez Humfred Hody, *loc. cit.*, pag. 110, seq.; Jo. Franc. Budeus, *Histor. ecclesiast. Veter. Testam.*, period. II, sect. VI, a captiv. Babil. ad principat. Machab., § 12, pag. 1050; Jo. Christ. ph. Wolfius, *Biblioth. hebraea*, part. II, sect. 6, pag. 440, seq.; Quantité d'autres savants écrivains ont tenu la même opinion. Cependant M. Lée croit devoir se décider pour l'opinion contraire. Il conjecture que cette version avait été faite par des Juifs nés de Jérusalem, auxquels le dialecte alexandrin était familier. *Prolegomena in codicem alexandrinum*, edit. Oxoniens. et Turin., tom. II, cap. 1, propos. XII, § 42.

(5) Voy. Jo. Albertus Fabricius, *Biblioth. graec.*, vol. III, lib. IV, cap. 5, § 22, pag. 224, 227.

(6) Jo. Jacob Breitingerus, *praefat. in normam LXX interpret.*, editionem a se adnotatam, tom. I, initio, ch. 1, l.

de savants dans la nation judaïque, soit au dedans, soit au dehors de la Palestine. Faute d'avoir pénétré toute la force des termes hébreux de notre original, et d'avoir fait des progrès suffisants dans la littérature grecque et orientale (1), je crois que l'on s'est jeté dans deux extrêmes qui nous ont empêché de juger sainement de cette matière si analogue à celle de l'intégrité de l'original des Ecritures du Vieux Testament. Il semble qu'on a trop exagéré les vices de cette ancienne version qui, bien examinée de près, offre plus d'un sens qu'il est aisé de rapprocher de notre texte hébreu (2). D'une autre part, l'on a parlé de corruption dans notre original tout ce qui y a paru s'éloigner de cette même version des LXX.

De savants littérateurs ont déjà disserté sur les différentes causes (3) qui ont pu donner occasion aux

(1) Voy. Jo. Alb. Fabricius, *loc. cit.*, vol. II, lib. III, cap. 12, § 7, pag. 551; Franciscus Léa, *Prolegomena, loc. cit.*, propos. XI, § 54, seq.; le P. le Quien, *préface à l'Antiquité des temps détraite, ou Réponse à l'Antiquité des temps*, art. IV. Ce savant nous fait remarquer avec raison que, pour justifier une infinité d'endroits du texte qu'on croirait avoir été changés, lorsqu'on les lit dans les Septante, il faut avoir recours aux langues chaldaiques et arabe. C'est que les mots hébreux ont des significations bien plus étendues qu'il ne paraît dans les dictionnaires de Kim-hi et de Buxtorf. Aussi S. Jérôme et les rabbins mêmes ont-ils recouru à ces langues, pour expliquer l'hébreu qui est une langue morte depuis bien des siècles. Mais toute morte qu'elle est, je suis persuadé qu'il nous reste suffisamment de secours pour ne pas désespérer d'en pouvoir saisir le vrai génie.

(2) In quibus ubi hebraica veritate putantur Septuaginta interpretes discrepare, et bene intellecti invenitur esse concordare, S. Augustin., de *Crit. Dei*, lib. XVIII, cap. 44, Oper. tom. VII, col. 527; Jo. Gerard Outbavin., *Observat. in libros V et Testamenti, quibus textus hebr. cum vers. sae LXX, comparat; Specimen Biblioth. histor. philol. theolog.*, classis I, fasciculi 5, pag. 213 et seq.; et in reliquis; *Lectur. du P. Sanelet au séminaire théologique de Salamance* (Richard Simon), au sujet de la leçon de ce dernier sur le rétablissement du texte de la Bible des LXX, etc.; journal de Tietoux, juin 1709, article 74, pag. 95 et suiv.; Francisc. Léa, *loc. cit.*

(3) Voyez le P. le Quien, *Défense du texte hébreu*, chap. 8, pag. 158-170, etc.; *préface à l'Antiquité des temps, détraite, loc. cit.*, seq.; Jacob. Usserius Armo elioni ad Ludov. Capellani epistola, quae exst. in suo syntagmatis de LXX interpret., ejusdem Usserii, pag. 205-207, seq.; Jo. Leusden, *Philologus hebraemixus, dissert.* IV, de versione graeca LXX interpret., pag. 28, seq.; Antonius Hulsius, *Athenista absolutus, s. textus hebraei, vindicatus contra emendationes Isaac Vossii, etc.*, edit. Rotodami, 1692, esp. 32, pag. 108, seq.; Jo. Henric. Hottingerus, *loc. cit.*, lib. I, cap. 5, quest. 15, pag. 551, seq.; Joh. Buxtorfius, fil., *Anticritica, seu Vindicta veritatis hebr.*, part. I, cap. 4, pag. 68, seq.; Humfred Hody, *in supra lib.* III, part. II, cap. 7, pag. 538, seq.; Stephan. Morinus, de *Lingua primaevo*, cap. 8, pag. 256, seq.; Richard Simon, *Histoire critiq. du Vieux Test.*, liv. II, ch. 5, pag. 214, suiv. et passim; J.-G. Carpovius, *loc. cit.*, part. II, cap. 2, § 6, pag. 516, seq.; Elies. du Pin, *Dissert. prélimin. sur la Bible*, tom. I, chap. 6, § 7, pag. 197, suiv.; Bernard de Montfaucon, *Prolegomen. ad Hexaplae Originis*, cap. 2, § 3, pag. 24, seq.

(4) J.-G. Goret, de *Causis discrepantiarum versionum veteris et textu originali*. Goussier, Jo. Jac. Hebraei veri praefationes in 5 et 4 tom. edit. LXX, codices alexandrin., et alii.

diversités de leçons qu'on trouve entre les LXX et le texte original. Nos critiques sont presque convenus

La véritable cause des diversités de leçons entre le texte hébreu et la version des LXX forme une question si compliquée, qu'il n'est pas surprenant qu'on voie les plus grands critiques divisés sur cette importante matière. Des savants sont partis de ce point, pour appuyer la prétendue corruption de notre texte hébreu. C'est de là encore que sont nés tant de disputes littéraires dont nous parlerons sous la quatrième époque, lesquelles probablement ne se termineront pas si tôt.

Dom Calmet, ce savant bénédictin, qui avait fait une étude suivie de l'écriture, nous devrions nous flatter de recevoir plus de lumière sur la matière présente, à pris dans ses dissertations et dans ses commentaires différentes routes pour assigner la cause des diversités de leçons. Peu satisfait de ce qu'il en avait dit lui-même, de ce qu'il en avait lu dans nos critiques, ce docte commentateur a paru succomber sous le poids de la difficulté. Dans plusieurs livres de l'écriture, nous dit-il (*Dissert. sur la vers. des LXX, Dissert.* tom. I, pag. 91), les LXX ou leurs copistes ont fait de si grandes transpositions, que l'on ne sait à quel en attribuer la cause; il y a dans le Pentateuque des endroits où ils sont plus remplis de plus étendus que le texte hébreu des Juifs; il y a de très-grandes transpositions et de très-grands changements dans plusieurs autres livres de l'écriture. Ces changements sont très-anciens, puisqu'ils se trouvent dans les manuscrits de la plus haute antiquité. Jusqu'ici, ajoute le P. Calmet, je n'ai vu personne qui ait donné de bonnes raisons de ces renversements.

Je sens in-si-même toute la grandeur de la difficulté. Mais ne désespérons pas de pouvoir jamais remonter aux sources de tous ces renversements; elles ne sont point cachées qu'il soit impossible de les découvrir. J'ai été suivant ma méthode ordinaire quelques auteurs qui peuvent beaucoup nous éclairer dans cette recherche. Si l'on étudie attentivement les causes et l'origine de ces diversités de leçons entre le texte hébreu et la version des LXX, l'on verra que notre original, bien loin d'avoir été corrompu, est resté conservé dans sa pureté et dans son intégrité essentielles; que l'on peut même trouver plus d'une voie de conclusion.

D'abord une des principales causes de ces diversités est que la traduction des LXX n'a jamais été parfaitement conforme à l'original hébreu, et que de tout temps il y a eu une grande différence entre les deux textes. Telle est la première cause qu'en assignent les meilleurs critiques; c'est aussi celle par où a cru devoir partir notre savant père le Quien. Voyez sa *Défense du texte hébreu*, part. I, ch. 8, pag. 155. Cet habile homme nous a présenté là-dessus les plus belles vues pour fixer nos idées sur cette matière. Qu'on me permette de le suivre; je ne saurais m'altérer à un guide plus fidèle. En abrégant ses preuves je les entreprendrai cependant de quelques remarques.

II. Le père le Quien observe en second lieu (*loc. cit.*, pag. 156, suivantes) que les pères, comme Origène, saint Jérôme, saint Eusèbe, saint Augustin et plusieurs autres, reconnurent que les Septante ont omis beaucoup de choses qui étaient dans le texte et en ont ajouté d'autres qui n'y étaient pas. Aussi Origène mit-il de petites étoiles à ce qu'il avait supprimé dans son édition des Septante par celles de Théodotion et d'Aquila, et se servit-il d'oboles pour marquer ce que les Septante avaient ajouté de leur propre mouvement.

III. Saint Jérôme nous mène à une autre cause de ces diversités, en disant dans sa préface sur le Pentateuque et en plusieurs autres endroits, que les Septante ont souvent prêté nos mystères en termes obscurs. *Illi interpretati sunt ante adventum Domini, et quod ne-*

des causes générales; mais quand ils sont jetés en regard dans les causes particulières, on n'a trouvé enre

achiant dubis protulere sententias. Oper. tom. I, sub init. Ce même Père nous fait encore observer que les Septante ont caché particulièrement les termes qui pouvaient découvrir le mystère de la sainte Trinité. Il dit la même chose dans sa préface sur Isaïe, où, en parlant de sa nouvelle traduction, il ajoute: *Quae cum sane haec editionem legeritis, ab illis (Septante) animadvertitis abscondita*. Oper. loc. cit., col. 475. Ces paroles de ce docteur que l'Eglise dit lui avoir été donné pour découvrir les sens cachés dans les saintes Ecritures, fournissent au père le Quien la réflexion suivante: En vérité, dit notre savant dominicain, je ne puis concevoir comment on peut à présent préférer cette ancienne version à l'hébreu. Celui-ci découvre les mystères du christianisme, qui ont été accomplis comme ils y sont prédits; et celle là les supprime, les cache, et enjoint de les divulguer. N'est-ce pas vouloir priver l'Eglise de ce qu'elle a de plus cher et dont elle semble tirer toute sa gloire et toute sa force? selon ces paroles de saint Pierre, dans sa première lettre, chap. 1: *Habemus firmiorem prophetiam sermonem, cui beneficiis attendentes tanquam lucerna lucenti in caliginoso loco*.

IV. Les Septante ont plutôt fait une paraphrase de l'écriture qu'une traduction littérale, selon l'aveu de plusieurs docteurs de l'Eglise.

V. Les Septante n'ont point fait difficilement de donner aux mots hébreux des significations chaldaiques. C'est ce qu'on voit dans leur traduction du chap. II d'habacuc, vers. 4: *Si se subtraxerit, non placebit unquam meae in eo*. Il y a dans la Vulgate: *Ecce qui incredulus est, non erit recta anima ejus in semetipso*. Dans ce passage, les Septante ont interprété la particule hébraïque *וְעַל פַּרְעֹה*, etc., à la façon des Chaldéens; au lieu que chez les Hébreux elle signifie la même chose que *ecce*, en chez les latins. L'on voit que les Septante se sont plutôt attachés au sens qu'à la lettre de tout le contexte du passage du prophète. Ils ont traduit le mot *וְעַל פַּרְעֹה* par celui de *וְעַל פַּרְעֹה*, qui signifie proprement se soustraire, être négligent, se retirer: significations dont le terme hébreu est susceptible, comme l'a observé le savant Pocock (*Nota miscellanea in portam Moysi*, cap. 3, pag. 44). On voit encore qu'au lieu de *וְעַל פַּרְעֹה*, anima ejus, les Septante ont mis à *וְעַל פַּרְעֹה*, anima mea. Les Septante étaient des Juifs qui s'accommodaient, dans leur version, au génie de la langue hébraïque, ou ces sortes d'échanges de personnes sont assez fréquentes. Si M. le Clerc eût lu plus attentivement ces *Remarques mêlées de Pocock*, qu'il cite lui-même dans sa *Bibliothèque ancienne et moderne*, tome XX, part. I, art. 1, pag. 17, il n'eût point dit que les Septante ont mal traduit ce passage du prophète. A la vérité ils n'ont pas suivi le texte à la rigueur, mais leur version rentre très-bien dans l'idée du prophète. Quelqu'un se soustrait à la volonté du Seigneur, soit par négligence, soit par incrédulité ou par impiété, n'a point une âme droite, on n'est point agréable à Dieu. Au contraire, l'honnête juste vit de la façon qu'il a en Dieu, ou ne met sa confiance que dans le Seigneur, comme porte la suite du passage. Tel est le sens de l'hébreu. Dieu ne se complait point dans l'ame de l'impie, qui se retire de lui, et c'est dans ce sens que les Septante ont rendu le passage du prophète, en transportant dans leur version toute la force que les termes hébreux ont en arabe, en syriaque ou en chaldéen.

Saint Jérôme nous avertit dans son commentaire sur le passage suivant que les Septante en ont fait de même au chapitre I de l'Ecclésiaste, vers. 14, où il est dit: *Ecce omnia vanitas et volubilis spiritus*. Il he-

bet, *Ecce omnia vanitas et afflicto spiritus*. Le mot *וְעַל פַּרְעֹה*, qui signifie *despatis, afflicto* en hébreu, veut dire au si *volubilis et rotivo* en chaldéen (Voy. Jean. Henr. Otinger., *loc. cit.*, pag. 563, seq.). Cela prouve au

de même au chapitre I de l'Ecclésiaste, vers. 14, où il est dit: *Ecce omnia vanitas et volubilis spiritus*. Il hebet, *Ecce omnia vanitas et afflicto spiritus*. Le mot *וְעַל פַּרְעֹה*, qui signifie *despatis, afflicto* en hébreu, veut dire au si *volubilis et rotivo* en chaldéen (Voy. Jean. Henr. Otinger., *loc. cit.*, pag. 563, seq.). Cela prouve au

que trop de dissensions. C'est que déjà décidés par une hypothèse favorite, ils ne se sont pas assez

lorsque les Septante firent la traduction de ces livres, comme de bien d'autres compris sous le nom d'hagiographes et de grands prophètes, la langue qu'on parlait en Judée était syriaque, ou un hébreu altéré et mêlé de chaldéen: ce qui n'arriva que vers le temps des Machabées, comme je l'ai dit précédemment.

VI. Saint Jérôme nous fait remarquer, dans ses Commentaires sur l'Ancien Testament, que les LXX interprètes ont souvent confondu les lettres du texte, surtout quand elles avaient quelque rapport dans la prononciation ou dans la figure. Par exemple, dans le passage suivant du prophète Zacharie, chapitre XII, vers. 10. Thébène porte: Et aspicient in me quem confixerunt. Ce que les Septante ont rendu ainsi: Et aspicient ad me, pro eo quod me insultaverunt, où il est clair qu'ils ont pris un T pour un 7, et un 7 pour un 7, en lisant טו, salutarunt, au lieu de טו, confoderunt. Saint Jérôme, à qui nous devons cette observation, nous a laissé un beau témoignage de l'estime que saint Jean l'évangéliste faisait du texte hébreu. Joannes autem evangelista, qui de pectore Domini hausit sapientiam, non magister curavit quid graeco litere continerent; sed verbum interpretatus est et verbo, ut in hebraeo legitur, et tempore dominice passionis impletum est. Hieronymus. Comment. in cap. XII Zachar., Oper. tom. III, col. 1784; vid. et col. 1787. Dans les écoles de l'Écclésiastique romaine, il est dit que quelques manuscrits des Septante portent: Et 7 7 7 7 7 7 7, in quem confixerunt; et que d'autres ont l'une et l'autre leçon. Mais, comme Aquila, Symmaque et Théodotion avaient traduit 7 7 7 7 7 7 7, il n'est pas douteux que cette dernière leçon ne se soit peu à peu introduite dans quelques manuscrits. Il est certain que du temps de saint Jérôme on ne voyait pas d'autre leçon dans les Septante que la première. C'est saint Jérôme qui nous en assure (loc. cit.; vid. et quod. lib. de optimis Genere interpretum, Oper. tom. IV, col. 252; Petr. Sabatier, Note in hunc locum Zachariae, veteris italice text. II, part. II, pag. 999, seq.). Si quelques Pères, tels que Tertullien, saint Cyprien et Lactance, se sont servis de pupugerunt, compugerunt, ou de transfixerunt, ils l'ont probablement pris des versions d'Aquila, de Symmaque ou de Théodotion, ou plutôt de l'Évangile et de l'Apocalypse de saint Jean.

Saint Justin martyr, dans son Apologie à l'empereur Antonin, et Théodoret ont lu 7 7 7 7 7 7 7. Mais n'allons pas inférer de là, avec l'auteur des lectures Prologomènes mis à la tête du second volume de l'édition du manuscrit alexandrin, publiés à Oxford en 1709, et réimprimés à Zurich en 1751 par Breitinger, que saint Jérôme a critiqué mal à propos les Septante sur cet endroit, comme sur quatre autres dont M. Lée fait mention (ibid., cap. I, proposition VIII, § 29). Ne disons point, avec le même éditeur, qu'avant saint Jérôme aucun n'avait lu d'une manière différente, et que telle dut être originairement la véritable leçon des Septante. En vain cet éditeur nous allègue-t-il encore l'autorité du manuscrit d'Alexandrie, il pouvait dire aussi que l'ancien manuscrit du cardinal Barberin, cité par Usener de graeco LXX interpret. et vers. Synagoga, cap. 5, pag. 28, a retenu l'7 7 7 7 7 7 7. Tout cela ne détruit point l'observation que nous venons de faire d'après saint Jérôme sur la façon de traduire des Septante. Ce savant Père avait sous les yeux et l'ancienne version vulgate latine faite sur les Septante, et les Hexaples même d'Origène, où il n'y avait pas d'autre leçon. Ce qui prouve avec évidence que les Septante avaient réellement confondu les lettres du passage en question. D'ailleurs ces deux manuscrits, quoique d'une respectable antiquité, ne sont point tels qu'on doive les croire antérieurs à saint Jérôme. Le savant Græbe, qui a tant travaillé sur le manuscrit

défectueux de l'esprit de système, si pernicieux à la découverte de la vérité. Je mets par lui ceux de ce

alexandria, Pa jugé de la fin du quatrième siècle, vers l'an 546; mais les doctes Mill et Wetstein l'ont cru plus moderne d'environ cent ans. M. Lée même (loc. cit., cap. I, propos. XV, § 24), n'ose pas prononcer là-dessus, puisqu'il lui accorde mille ans au moins d'antiquité. Peut-être encore que ce manuscrit n'est pas si ancien, car Casimir Oudin a prétendu qu'il ne devance pas le dixième siècle: Triades Dissertationum criticarum. Lugduni Batavor., 1717. Voyez toutefois ce que M. Lée a dit à ce sujet, proposit. rad., seqq. loc. cit.; Jo. Jacob. Breitinger, præfat. in not. ed. LXX, tom. III, init.

Comme toute l'antiquité chrétienne sentit l'importance de ce passage, elle abandonna la leçon des Septante pour s'attacher à celle que saint Jean l'évangéliste rapporte conformément au texte hébreu. Plusieurs manuscrits qu'on fit ensuite de cette version auront été reformés suivant la bonne leçon. Mais, pour ne rien perdre ni du texte des Septante ni du texte de l'Évangile, quelques manuscrits auront rassemblé les deux leçons, ainsi qu'on les trouve dans la belle édition de la Bible d'Alde Manuce et dans celles de Balg, qui l'ont copiée. Εὐαγγέλιον τῆς σε δεκάς ἡμερῶν ἀπὸ τοῦ καταργησθέντος: Aspicient in me, in quem transfixerunt, pro eo quod me insultaverunt.

Le père Morin Exercit. biblic. lib. I, exercit. 5, cap. 5, § 10, pag. 79) a prétendu que l'une et l'autre de ces leçons durent être anciennement dans le texte hébreu. Isaac Vossius (de LXX interp., cap. 24, pag. 77) a dit même que les Juifs avaient malicieusement corrompu ce texte des Septante en y insérant καταργησθέντος; qu'enfin saint Jérôme n'avait pu se leçon que dans un manuscrit interpolé et corrompu. Ses assertions méritent à peine d'être reléguées. Voyez cependant Humfrel. Hoely, de Biblior. Tract. originalibus, lib. III, part. I, cap. 2, pag. 250.

Le chapitre XI, vers. 1, d'Osée nous offre un autre exemple de ce que nous venons de remarquer. Les Septante y ont traduit: Et 7 7 7 7 7 7 7, au lieu de Filium meum, 7 7, comme nous avons dans l'hébreu et c'est ainsi qu'il faut lire. Aussi saint Matthieu (XI, 4) a-t-il appliqué cet oracle à Jésus-Christ.

Saint Jérôme nous avait fait remarquer dans son Commentaire sur saint Matthieu et ailleurs, que les Septante avaient mal rendu ce passage d'Osée. L'éditeur des doctes Prologomènes dont nous venons de faire mention s'éleva encore ici (l. c. cit., cap. I, propos. VIII, § 29) contre la remarque de saint Jérôme; mais sa critique manque de justesse. Qu'il parce que saint Jérôme dit que les exemplaires des Septante se trouvaient fort corrompus de son temps, lui aurait-il conclu avec M. Lée que les LXX interprètes avaient traduit τὸ εἶδος αὐτοῦ, et non pas τὸ τέλει? Est-ce qu'il était impossible à ce savant Père de discernir ce qui parlait de la version des Septante ou de leurs copistes? N'avait-il pas entre ses mains les Hexaples d'Origène, dans lesquelles la même version était très-clairée? Si cet illustre docteur eût eu sous les yeux un manuscrit des Septante, tel que celui que le savant Græbe a fait imprimer, il en aurait pensé bien différemment de ce qu'en disent nos critiques modernes. C'est qu'il avait eût fois plus de secours que nous n'en avons pour juger sagement de cette matière. L'on voit bien que les Anglais ont voulu un peu trop relever leur manuscrit alexandrin et ex-cuser les vices, tout excellent qu'il est d'ailleurs.

Je ne prétends pas que la leçon des Massorètes n'ait absolument aucun défaut, et qu'il faille toujours corriger notre texte actuel des Septante sur nos Bibles hébraïques imprimées. Une critique saine et judicieuse garde un juste milieu; elle apprécie tout, elle

nombre Louis Cappel, le P. Morin, Isaac Vossius, le P. Pezron, Guillaume Whiston, etc. Au lieu de tâcher de nous fixer, ces critiques semblent s'être uni-

évitée le préjugé. Mais à quoi bon tant blâmer saint Jérôme dans le jugement qu'il a porté de la version des Septante? Ce grand homme avait fait un sérieux examen de tous les meilleurs manuscrits grecs et hébreux qu'il put détacher. En habile critique, il sut parfaitement distinguer ce qui venait des LXX interprètes et ce qu'on ne devait rejeter que sur l'ignorance ou le peu d'habileté de leurs copistes. Pose donc dire que, quelque juste que soit la proposition VIII de ce savant éditeur: Non est masoræ lectio ut nunc se habet, ad præjudicium Septuagintaïtralis interpretationis et Ecclesie primitivæ, merdicus ubique defendenda (ibid., loc. cit.), il s'en faut de beaucoup qu'il l'ait prouvée. Manquait-il d'exemples pour en démontrer la vérité, sans aller les puiser dans les cinq passages que M. Lée nous a produits de cette version d'après saint Jérôme?

Il y a encore divers endroits où les Septante ont confondu de la sorte les lettres hébraïques, surtout dans les noms propres, qu'ils rapportent tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. Voyez J. H. Hottinger, loc. cit., pag. 367, seqq.; Bern. de Montfaucon, Prelimin. in Hexapla Origina, cap. 2, § 5, pag. 24, seq.

Nous devons observer que les Septante se sont servies de manuscrits hébreux qui étaient sans points. On sait que le même mot hébreu varie de significations quand il est différemment ponctué. Cette version offre quantité d'exemples qui montrent que ces interprètes ont lu quelquefois les mêmes termes tout autrement que nous les avons de la ponctuation des Massorètes, et qu'ils leur ont donné un sens qu'ils

peuvent avoir eu quelquefois. VII. La version des Septante avait été fort altérée par les copistes. Origène, dit le père le Quien, s'en est plaint dans son épître à Jules African, dans ses houvées sur les prophètes, et dans sa huitième sur saint Matthieu. Il y blâme leur négligence à décrire fidèlement les saints livres et à rechercher les exemplaires les plus corrects; il les reprend de la liberté qu'ils se sont donnée d'y changer, d'y ajouter, d'y retrancher ce qui leur plaisait. De là viennent tant de diverses leçons que nous trouvons aujourd'hui dans tous les exemplaires grecs de l'Ancien et du Nouveau Testament.

A cette septième cause des variantes j'en ajouterai une autre qui lui est analogue, et qui peut-être en est une des principales. Origène avait fait dans ses Hexaples une espèce de mélange de la version des Septante avec celle de Théodotion. Il y avait encore inséré les traductions, entre autres, d'Aquila et de Symmaque. Je parlerai de ce grand ouvrage d'Origène sous la troisième époque. Des copistes, peu attentifs aux astérisques, aux obèles et aux autres marques grammaticales dont Origène avait accompagné ses Hexaples, uniquement pour distinguer ce qui était des Septante et du texte hébreu, omettent souvent ces mêmes notes. La liberté et l'ignorance des copistes ne se bornent point là: ils se servent des autres textes grecs qui étaient dans les Hexaples, pour réformer à leur gré ce qui leur paraissait défectueux dans les Septante. Ils firent passer quelquefois de la marge dans le texte les diverses leçons ou scolies qu'Origène avait recueillies de plusieurs exemplaires grecs. Il arriva de là plus d'une confusion, plus d'un renversement dans les copies qu'on fit des Septante; cela occasionna naturellement que de deux leçons on n'en a fait enfin qu'une seule. (Voyez Claud. Salmasius, de Lingua hellenistica Commentar., edit. Lugd. Batav., 1645, part. I, pag. 245; Jacob. Usnerius, de LXX Interpret., etc., cap. 8, pag. 84, seq.) Et hinc apud nos et apud plerisque error exortitur, quod scriptorum negligentia, virgulis et asteriscis substractis, distinctio universa confunditur... Quæ signa dum per scriptorum

quement occupés à nous jeter dans le doute et dans l'incertitude.

Quelques savants n'ont point assez évité un autre

negitigentiam a plerisque quasi superflua relinquuntur, magnus in legendo error exortitur. Hieronymus, epistola ad Sunniam et Freletum. Oper. tom. II, col. 655 et 651. Donnons-en un exemple: nous le tirerons du psame hébr. XXIX, 1, où il est dit: רבו ליהוה בני אלים: Afferte Domino, filii Dei, (ou filios arietum). Le mot hébreu אלים peut s'expliquer ici diversément. אלים, Deus dominorum, Daniel, XI, 36. אלים נדרים, fortes potentum, ou duces potentissimi, Ezéch. XXXII, 21. Comme le même terme se trouve tantôt avec un y après sa première radicale (אליהם), fortes ou potentes terra, ibid., XVII, 15), et tantôt sans l'y, on peut le traduire encore par celui d'arietes, ainsi que l'a fait saint Jérôme dans sa version des psaumes qu'il donna sur l'hébreu. En quelque sens qu'on le prenne, c'est une métaphore qu'emploie élégamment l'écrivain sacré pour exprimer le respect et l'hommage que les grands de la terre doivent rendre au Tout-Puissant.

Les scolastes grecs antérieurs à Origène avaient senti que le terme d'אליהם ou d'אליהם est équivoque; et ils l'auront noté à la marge de quelques manuscrits des LXX; ce qui aura occasionné des variations dans les exemplaires de cette version. Le copiste, incertain sur le choix qu'il devait faire de l'une ou de l'autre explication, les aura unies toutes deux ensemble, telles que nous les avons encore dans nos exemplaires. Εὐχαριστῶ εἰς ἑσπεριν, οὐδὲ ἑσπῆρ. Εὐχαριστῶ εἰς ἑσπεριν οὐδὲ ἑσπῆρ. Afferte Domino, filii Dei. Afferte Domino filios arietum.

Enschæ avait observé que dans les Hexaples d'Origène la première leçon se trouvait marquée d'un obèle pour montrer qu'elle était superflue. Voyez Bern. de Montfaucon, Nota in Hexapla Origina, quæ supersunt, tom. I, pag. 598; Petr. Sabatier, loc. cit., tom. II, pag. 55. S. Jérôme l'avait également remarqué dans notre Psautier qu'il traduisit sur le texte grec des LXX, et dont j'ai parlé ci-dessus. N'omettons pas une dernière cause des diversités de leçons. Quoique notre texte hébreu soit parvenu jusqu'à nous dans toute son intégrité essentielle, il n'est point tel que nos Bibles imprimées le représentent, sans la moindre faute. Je réserve cet article intéressant pour le dernier mémoire.

Telles sont les causes générales qui ont influé principalement sur toutes ces différences qu'on trouve de nos jours, entre la Version des LXX et notre original hébreu. Mais ne concluez point de là que notre texte a été essentiellement corrompu. Les LXX ont subi de tout autres règles dans leur version que celles auxquelles se sont attachés les interprètes qui ont vécu après la venue du Sauveur. Et nous ignorons toute la valeur que certains termes hébreux avaient anciennement, de temps surtout que les LXX firent leur version. On ne peut donc être sûr aucune conséquence légitime contre la pureté et l'intégrité de notre original, de l'état actuel où se trouve la version des LXX.

Il n'est pas possible de suivre certains détails sur les variantes qui concernent ces deux textes dans tous les livres de l'Écriture: ce serait la matière d'un traité bien vaste. Mon objet n'est que de proposer des vues générales. Je vais seulement tenter de dénuder l'origine des additions qu'on trouve dans le Pentateuque des LXX. Comment est-il donc arrivé que les cinq livres de la Loi de cette version se trouvent maintenant si conformes dans tant d'endroits avec le Pentateuque samaritan, et qu'elle s'éloigne en tant d'autres de notre texte hébreu? En était-ce de même avant la venue du Sauveur? Le père Morin a prétendu que tous les six